

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2977

7 décembre 2012

### SOMMAIRE

<b>A A A Distribution S.à r.l.</b> .....	<b>142858</b>	<b>B &amp; B Investments S.A.</b> .....	<b>142895</b>
<b>AB Prestations International S.à r.l.</b> ....	<b>142867</b>	<b>Bertrange Capital s.à r.l.</b> .....	<b>142862</b>
<b>ACAC Lux Re I</b> .....	<b>142869</b>	<b>BioMarin Holding (Lux) S.à r.l.</b> .....	<b>142896</b>
<b>A.C.G. S.A., S.P.F.</b> .....	<b>142859</b>	<b>bit Informatik S.à r.l.</b> .....	<b>142856</b>
<b>A.C.G. S.A., S.P.F.</b> .....	<b>142859</b>	<b>Black Stone S.A., SPF</b> .....	<b>142894</b>
<b>Acheron Portfolio Corporation (Luxem- bourg)</b> .....	<b>142861</b>	<b>Capgemini Reinsurance Company</b> .....	<b>142869</b>
<b>Activ'Invest S.A.</b> .....	<b>142871</b>	<b>Delaware Consulting S.A.</b> .....	<b>142867</b>
<b>Activ'Invest S.A.</b> .....	<b>142871</b>	<b>Elmer Capital s.à r.l.</b> .....	<b>142863</b>
<b>Ad Hoc Consulting S.A.</b> .....	<b>142871</b>	<b>Eltec Management S.A.</b> .....	<b>142865</b>
<b>AdRo Consulting S.à r.l.</b> .....	<b>142864</b>	<b>Eni Algeria Limited</b> .....	<b>142852</b>
<b>Advent Mondo (Luxembourg) S.à r.l.</b> ...	<b>142862</b>	<b>Eni Pakistan (M) Limited</b> .....	<b>142856</b>
<b>Aerium Properties 7 S.à r.l.</b> .....	<b>142886</b>	<b>Eni South China Sea Limited</b> .....	<b>142859</b>
<b>AH Holding S.à r.l.</b> .....	<b>142887</b>	<b>Fiducenter S.A.</b> .....	<b>142869</b>
<b>AI International Chemicals S.à r.l.</b> .....	<b>142887</b>	<b>Galleria Capital Partners V S.C.A.</b> .....	<b>142887</b>
<b>Airetsa S.A.</b> .....	<b>142889</b>	<b>Harvest I S.à r.l.</b> .....	<b>142890</b>
<b>Alize S.A.</b> .....	<b>142889</b>	<b>I.E. LuxSubCo French N° 2 S.à r.l.</b> .....	<b>142850</b>
<b>Ambiance Sun</b> .....	<b>142889</b>	<b>I.E. LuxSubCo French No.1 S.à r.l.</b> .....	<b>142850</b>
<b>Amethyst S.A.</b> .....	<b>142865</b>	<b>Indian Orchid S.à r.l.</b> .....	<b>142894</b>
<b>Anatevka</b> .....	<b>142890</b>	<b>Kanawa Investissements S.A.</b> .....	<b>142850</b>
<b>Arcano Germany (SARL) SICAR</b> .....	<b>142865</b>	<b>La Générale des Métaux Précieux</b> .....	<b>142851</b>
<b>Argane S.A.</b> .....	<b>142890</b>	<b>Lands Improvement Holdings Empire S.à r.l.</b> .....	<b>142871</b>
<b>ARM Holdings S.C.A.</b> .....	<b>142895</b>	<b>Made in Museum S.à r.l.</b> .....	<b>142851</b>
<b>Artic Investments S.A.</b> .....	<b>142895</b>	<b>map - MARKETING AND PROMOTION LUXEMBOURG s.à r.l.</b> .....	<b>142855</b>
<b>Asia Share Registries Holding 2010 S.à r.l. .....</b>	<b>142867</b>	<b>Momo International S.A.</b> .....	<b>142896</b>
<b>AVE International S.A.</b> .....	<b>142896</b>	<b>Sami-Cash S.A.</b> .....	<b>142852</b>
<b>Avenion S.à r.l.</b> .....	<b>142896</b>	<b>S.C.I. Closener</b> .....	<b>142851</b>
<b>AXY s.à r.l.</b> .....	<b>142896</b>	<b>S.I. 51A S.à r.l.</b> .....	<b>142852</b>
<b>AZ Electronic Materials (Luxembourg) S.à r.l.</b> .....	<b>142895</b>	<b>Tapis Caspian S.à r.l.</b> .....	<b>142855</b>
<b>Bagdad Snack S.à r.l.</b> .....	<b>142855</b>	<b>Trans-Europe-Bétails S.A.</b> .....	<b>142855</b>
<b>Batiso, s.à r.l.</b> .....	<b>142896</b>	<b>Ubaldo (Lux) Branch</b> .....	<b>142855</b>

**I.E. LuxSubCo French N° 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 132.071.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 31 Octobre 2012:*

L'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- Nomination de M. Simon Barnes, résidant professionnellement au 47, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, né le 2 décembre 1962 à Liverpool, Royaume-Uni, avec effet au 31 octobre 2012 et pour une durée indéterminée (en remplacement de M. Robert Quinn, démissionnaire).

Le conseil de gérance se compose dorénavant comme suit:

- Mr. Ian Kent
- Mr. Francesco Berardinelli
- Mr. Simon Barnes

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012148099/20.

(120194619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2012.

---

**I.E. LuxSubCo French No.1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 89.608.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 31 Octobre 2012:*

L'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- Nomination de M. Simon Barnes, résidant professionnellement au 47, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, né le 2 décembre 1962 à Liverpool, Royaume-Uni, avec effet au 31 octobre 2012 et pour une durée indéterminée (en remplacement de M. Robert Quinn, démissionnaire).

Le conseil de gérance se compose dorénavant comme suit:

- Mr. Ian Kent
- Mr. Francesco Berardinelli
- Mr. Simon Barnes

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012148100/20.

(120194621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2012.

---

**Kanawa Investissements S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R.C.S. Luxembourg B 61.826.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

Par jugement du 25 octobre 2012, le tribunal d'arrondissement de Luxembourg, VI section, siégeant en matière commerciale, a prononcé la clôture de la liquidation de la société:

- Kanawa Investissements SA, (L-6304/09///RC B0061826) avec siège social à L-2636 LUXEMBOURG, 12, rue Léon Thyès

Maître Stefan SCHMUCK

*Liquidateur*

Référence de publication: 2012148102/14.

(120195011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2012.

---

**G.M.P., La Générale des Métaux Précieux, Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 52.021.

—  
**CLÔTURE LIQUIDATION**

Par jugement du 25 octobre 2012, le tribunal d'arrondissement de Luxembourg, VI section, siégeant en matière commerciale, a prononcé la clôture de la liquidation de la société:

- La Générale des Métaux Précieux SA, en abrégé G.M.P. (L-5967/09///RC B0052021) avec siège social à L-2449 LUXEMBOURG, 26, bd Royal

Maître Stefan SCHMUCK  
*Liquidateur*

Référence de publication: 2012148103/14.

(120195022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2012.

---

**Made in Museum S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.  
R.C.S. Luxembourg B 89.587.

—  
**CLÔTURE LIQUIDATION**

Par jugement du 25 octobre 2012, le tribunal d'arrondissement de Luxembourg, VI section, siégeant en matière commerciale, a prononcé la clôture de la liquidation de la société:

- Made in Museum SARL, (L-6205/09///RC B0089587) avec siège social à L-2519 LUXEMBOURG, 9, rue Schiller

Maître Stefan SCHMUCK  
*Liquidateur*

Référence de publication: 2012148104/13.

(120195014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2012.

---

**S.C.I. Closener, Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-8606 Bettborn, 17, rue Principale.  
R.C.S. Luxembourg E 2.968.

—  
**EXTRAIT**

Il résulte d'un acte de partage d'ascendants reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, en date du 8 octobre 2012, numéro 2012/2123 de son répertoire, enregistré à Capellen, le 19 octobre 2012, relation: CAP/2009/4032, ce qui suit:

Monsieur Paul CLOSENER, ébéniste, né à Bettborn le 10 novembre 1937 et son épouse Madame Marie-Paule REUTER, femme au foyer, née à Esch/Alzette le 8 mars 1938, demeurant ensemble à L-8706 Useldange, 9, rue de l'Eglise,

ont fait donation entre vifs de quatre-vingt-seize (96) parts sociales, soit quarante-huit (48) parts sociales pour Monsieur Paul CLOSENER et quarante-huit (48) parts sociales pour Madame Marie-Paule REUTER qu'ils détiennent dans la société civile immobilière "S.C.I. CLOSENER", avec siège social à L-8606 Bettborn, 17, rue Principale, inscrite au RCS à Luxembourg sous le numéro E 2968, constituée suivant acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 août 2002, publié au Mémorial C, numéro 1570 du 31 octobre 2002, à leur fils Monsieur Jacques CLOSENER, employé privé, né à Luxembourg le 29 avril 1970, demeurant à L-8715 Everlange, 1 A, rue de Schandel.

Suit aux prédites donations entre vifs, les parts sociales se répartissent comme suit:

- Monsieur Paul CLOSENER, prénommé, .....	1 part sociale
- Monsieur Jacques CLOSENER, prénommé, .....	99 parts sociales

Bascharage, le 9 novembre 2012.

Pour extrait conforme  
Alex WEBER  
*Le notaire*

Référence de publication: 2012148108/27.

(120194711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2012.

---

**S.I. 51A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8010 Strassen, 204, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 131.064.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 31 octobre 2012.

*Pour la société*

Anja HOLTZ

*Le notaire*

Référence de publication: 2012148110/13.

(120194632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2012.

---

**Sami-Cash S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 60.574.

**CLÔTURE LIQUIDATION**

Par jugement du 25 octobre 2012, le tribunal d'arrondissement de Luxembourg, VI section, siégeant en matière commerciale, a prononcé la clôture de la liquidation de la société:

- Sami-Cash SA, (L-6309/09///RC B0060574) avec siège social à L-1941 LUXEMBOURG, 241, route de Longwy

Maître Stefan SCHMUCK

*Liquidateur*

Référence de publication: 2012148112/13.

(120195023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2012.

---

**Eni Algeria Limited, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 85.540.

In the year two thousand twelve, on the thirtieth day of the month of October.

Before Us Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, to whom remains the present deed.

There appeared:

Eni Oil Holdings B.V., a company organised and existing under the laws of The Netherlands, with its registered office at Strawinskylaan 1727, 1077 XX Amsterdam, The Netherlands, owning the entire share capital of the Company (the "Sole Shareholder");

hereby represented by Arlette Siebenaler, private employee, residing professionally in 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registered authorities.

The appearing party declares being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Eni Algeria Limited S.à.r.l., a company organised and existing under the laws of Luxembourg, with its registered office at 2-8, Avenue Charles De Gaulle L-1653, Luxembourg registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 85.540 (the "Company") and incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary then residing in Hesperange, on December 27, 2001 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 668, page 32056 dated April 30, 2002 (the "Articles"). The Articles have been lastly amended by a deed of Maître Henri HELLINCKX dated April 15, 2010 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1255, page 60198 dated June 16, 2010.

The appearing party, represented as above mentioned, therefore declare that the present meeting is validly constituted and, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda:*

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of eight thousand United States Dollars (USD 8,000) in order to bring the share capital from its present amount of twelve thousand United States Dollars (USD 12,000) to twenty thousand United States Dollars (USD 20,000) by way of the issuance of eighty (80) new shares of one hundred United States Dollars (USD 100) each;
2. Subscription and payment of the share capital increase adopted under item 1. above by conversion of the share premium into share capital;
3. Subsequent amendment of point 7. of the Articles;
4. Miscellaneous.

The appearing party has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder RESOLVED to increase the share capital of the Company by an amount of eight thousand United States Dollars (USD 8,000) in order to bring the share capital from its present amount of twelve thousand United States Dollars (USD 12,000) to twenty thousand United States Dollars (USD 20,000) by way of the issuance of eighty (80) new shares of one hundred United States Dollars (USD 100) each.

*Subscription - Payment*

The Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe for the newly issued eighty (80) shares of one hundred United States Dollars (USD 100) each and to fully pay them up by the conversion of the share premium amount of eight thousand United States Dollars (USD 8,000) available in the Company's share premium account, as evidenced by the balance sheet of the Company as at December 31, 2011.

A copy of the annual accounts of the Company, after signature "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed for the purpose of registration.

*Second resolution*

As a result of the foregoing resolution, the Sole Shareholder RESOLVED to amend point 7. of the Articles which shall henceforth read as follows:

“ 7. The Company's subscribed share capital is set at USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars), represented by 200 (two hundred) shares having a nominal value of USD 100 (one hundred United States Dollars) per share.”

*Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at EUR 1,500..

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the date stated at the beginning of this document.

The deed having been read to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder signed together with the notary, the present original deed.

**Suite la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le trente octobre.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

*A comparu:*

Eni Oil Holdings B.V., une société constituée et existant sous la loi néerlandaise, ayant son siège social au Strawinskylaan 1727, 1077 XX Amsterdam, Pays Bas, détenant l'entière du capital social de la Société (l' «Associé Unique»),

Ici représentée par Arlette Siebenaler, employée privée, demeurant professionnellement à 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

La partie comparante est le seul associé de Eni Algeria Limited S.à.r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-8, Avenue Charles De Gaulle, L1653 Luxembourg, et inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 85.540 (la «Société»), constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Hesperange, le 27 décembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») numéro 668, page 32056 en date du 30 avril 2002. Les statuts de la société ont été dernièrement modifiés par un acte de Maître Henri HELLINCKX en date du

15 avril 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1255, page 60198 en date du 16 juin 2010 (les «Statuts»).

La partie comparante, représentée comme mentionné ci-dessus, déclare donc que la présente assemblée est valablement constituée et, ayant reconnu avoir été informée des résolutions à prendre conformément à l'ordre du jour suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de huit mille dollars des Etats-Unis (USD 8.000) pour le porter de son montant actuel de douze mille dollars des Etats-Unis (USD 12.000) à vingt mille dollars des Etats-Unis (USD 20.000) par l'émission de quatre-vingt (80) nouvelles actions de cent dollars des Etats-Unis (USD 100) chacune.

2. Souscription et libération de l'augmentation de capital social adoptée au point 1. ci-dessus par conversion de la prime d'émission en capital social;

3. Modification subséquente du point 7. des Statuts;

4. Divers.

La partie comparante a requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique DECIDE d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de huit mille dollars des Etats-Unis (USD 8.000) pour le porter de son montant actuel de douze mille dollars des Etats-Unis (USD 12.000) à vingt mille dollars des Etats-Unis (USD 20.000) par l'émission de quatre-vingt (80) nouvelles actions de cent dollars des Etats-Unis (USD 100) chacune.

#### *Souscription - Libération*

L'Associé Unique, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire aux quatre-vingt (80) parts sociales d'une valeur nominale de cent dollars américains (USD 100) chacune nouvellement émises et les libérer intégralement par la conversion du montant de huit mille dollars des Etats-Unis (USD 8.000) disponible sur le compte de prime d'émission de la Société, tel qu'en atteste le bilan de la Société au 31 décembre 2011.

Une copie des comptes annuels de la Société, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

#### *Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique DECIDE de modifier le point 7. des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« 7. Le capital social de la Société est fixé à la somme de 20.000 USD (vingt mille dollars des Etats-Unis) représenté par 200 (deux cents) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de 100 USD (cent dollars des Etats-Unis) chacune.»

#### *Evaluation des frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à approximativement EUR 1.500..

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparantes, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte fait au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. SIEBENALER et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 novembre 2012. Relation: LAC/2012/52237. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 14 novembre 2012.

Référence de publication: 2012148244/127.

(120195512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2012.

**map - MARKETING AND PROMOTION LUXEMBOURG s.à.r.l, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1110 Findel, Aeroport de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 47.255.

Par la présente, je vous informe que je démissionne avec effet immédiat de mon poste de gérant administratif de la société map - MARKETING AND PROMOTION LUXEMBOURG SARL, avec siège social à L-1110 Aéroport Findel, Aéroport de Luxembourg.

Ma nomination résulte d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire dans l'acte de constitution de la société du 24 mars 1994 par-devant Maître Martine Weinandy, notaire de résidence à Clervaux.

Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Annette Walentiny.

Référence de publication: 2012148118/13.

(120195702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2012.

**Tapis Caspian S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Bagdad Snack S.à r.l.).**

Siège social: L-3450 Dudelange, 40, rue du Commerce.  
R.C.S. Luxembourg B 72.579.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 8 novembre 2012.

*Pour la société*

Anja HOLTZ

*Le notaire*

Référence de publication: 2012148114/14.

(120194762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2012.

**Trans-Europe-Bétaïls S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 73.611.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

Par jugement du 25 octobre 2012, le tribunal d'arrondissement de Luxembourg, VI section, siégeant en matière commerciale, a prononcé la clôture de la liquidation de la société:

- Trans-Europe Bétaïl SA, (L-6311/09///RC B0073611) avec siège social à L-1941 LUXEMBOURG, 241, route de Longwy

Maître Stefan SCHMUCK

*Liquidateur*

Référence de publication: 2012148115/14.

(120195013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2012.

**Ubaldo (Lux) Branch, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-1750 Luxembourg, 23, avenue Victor Hugo.  
R.C.S. Luxembourg B 170.877.

**FERMETURE D'UNE SUCCURSALE**

Radiation d'une succursale au Luxembourg par une Société de droit étranger mais qui a une forme juridique comparable à celle visées dans la Directive 68/151/CEE

**EXTRAIT**

L'Assemblée de Ubaldo Limited LLC, a Delaware liability Company, a décidé et délibéré la radiation de la succursale Ubaldo (Lux) Branch avec effet à partir du 1<sup>er</sup> Septembre 2012.

L'Assemblée a aussi donné tous les pouvoirs à Mr Edoardo Carlo Picco, nommé le 20 Décembre 2011, de engager Ubaldo Limited LLC en tout ce qui concerne pour la radiation de la Branch.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 12 Novembre 2012.

Edoardo Carlo Picco

Director

Référence de publication: 2012148116/19.

(120194486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2012.

**bit Informatik S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1651 Luxembourg, 11, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 130.422.

Les comptes annuels au 31-12-2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012148117/9.

(120195264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2012.

**Eni Pakistan (M) Limited, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 85.539.

In the year two thousand twelve, on the thirtieth day of the month of October.

Before Us Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri HEL-LINCKX, notary residing in Luxembourg, to whom remains the present deed.

There appeared:

Eni Oil Holdings B.V., a company organised and existing under the laws of The Netherlands, with its registered office at Strawinskylaan 1727, 1077 XX Amsterdam, The Netherlands, owning the entire share capital of the Company (the "Sole Shareholder");

hereby represented by Arlette Siebenaler, private employee, residing professionally in 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registered authorities.

The appearing party declares being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Eni Pakistan (M) Limited S.à.r.l., a company organised and existing under the laws of Luxembourg, with its registered office at 2-8, Avenue Charles De Gaulle L-1653, Luxembourg registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 85.539 (the "Company") and incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary then residing in Hesperange, on December 27, 2001 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 670, page 32119 dated April 30, 2002 (the "Articles"). The Articles have been lastly amended by a deed of Maître Henri HELLINCKX dated April 15, 2010 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1255, page 60225 dated June 16, 2010.

The appearing party, represented as above mentioned, therefore declare that the present meeting is validly constituted and, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda:*

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of eight thousand United States Dollars (USD 8,000) in order to bring the share capital from its present amount of twelve thousand United States Dollars (USD 12,000) to twenty thousand United States Dollars (USD 20,000) by way of the issuance of eighty (80) new shares of one hundred United States Dollars (USD 100) each;

2. Subscription and payment of the share capital increase adopted under item 1. above by conversion of the share premium into share capital;

3. Subsequent amendment of point 7. of the Articles;

4. Miscellaneous.

The appearing party has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder RESOLVED to increase the share capital of the Company by an amount of eight thousand United States Dollars (USD 8,000) in order to bring the share capital from its present amount of twelve thousand United States Dollars (USD 12,000) to twenty thousand United States Dollars (USD 20,000) by way of the issuance of eighty (80) new shares of one hundred United States Dollars (USD 100) each.



### *Subscription - Payment*

The Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe for the newly issued eighty (80) shares of one hundred United States Dollars (USD 100) each and to fully pay them up by the conversion of the share premium amount of eight thousand United States Dollars (USD 8,000) available in the Company's share premium account, as evidenced by the balance sheet of the Company as at December 31, 2011.

A copy of the annual accounts of the Company, after signature "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed for the purpose of registration.

### *Second resolution*

As a result of the foregoing resolution, the Sole Shareholder RESOLVED to amend point 7. of the Articles which shall henceforth read as follows:

“ 7. The Company's subscribed share capital is set at USD 20,000 (twelve thousand United States Dollars), represented by 200 (two hundred) shares having a nominal value of USD 100 (one hundred United States Dollars) per share.”

### *Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at EUR 1,500..

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the date stated at the beginning of this document.

The deed having been read to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder signed together with the notary, the present original deed.

### **Suite la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le trente octobre.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

#### **A comparu:**

Eni Oil Holdings B.V., une société constituée et existant sous la loi néerlandaise, ayant son siège social au Strawinskyalaan 1727, 1077 XX Amsterdam, Pays Bas, détenant l'entièreté du capital social de la Société (l'«Associé Unique»),

Ici représentée par Arlette Siebenaler, employée privée, demeurant professionnellement à 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

La partie comparante est le seul associé de Eni Pakistan (M) Limited S.à.r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-8, Avenue Charles De Gaulle, L1653 Luxembourg, et inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 85.539 (la «Société»), constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Hesperange, le 27 décembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») numéro 670, page 32119 en date du 30 avril 2002. Les statuts de la société ont été dernièrement modifiés par un acte de Maître Henri HELLINCKX en date du 15 avril 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1255, page 60225 en date du 16 juin 2010 (les «Statuts»).

La partie comparante, représentée comme mentionné ci-dessus, déclare donc que la présente assemblée est valablement constituée et, ayant reconnu avoir été informée des résolutions à prendre conformément à l'ordre du jour suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de huit mille dollars des Etats-Unis (USD 8.000) pour le porter de son montant actuel de douze mille dollars des Etats-Unis (USD 12.000) à vingt mille dollars des Etats-Unis (USD 20.000) par l'émission de quatre-vingt (80) nouvelles actions de cent dollars des Etats-Unis (USD 100) chacune.

2. Souscription et libération de l'augmentation de capital social adoptée au point 1. ci-dessus par conversion de la prime d'émission en capital social;

3. Modification subséquente du point 7. des Statuts;

4. Divers.

La partie comparante a requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique DECIDE d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de huit mille dollars des Etats-Unis (USD 8.000) pour le porter de son montant actuel de douze mille dollars des Etats-Unis (USD 12.000) à vingt mille dollars des Etats-Unis (USD 20.000) par l'émission de quatre-vingt (80) nouvelles actions de cent dollars des Etats-Unis (USD 100) chacune.

*Souscription - Libération*

L'Associé Unique, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire aux quatre-vingt (80) parts sociales d'une valeur nominale de cent dollars américains (USD 100) chacune nouvellement émises et les libérer intégralement par la conversion du montant de huit mille dollars des Etats-Unis (USD 8.000) disponible sur le compte de prime d'émission de la Société, tel qu'en atteste le bilan de la Société au 31 décembre 2011.

Une copie des comptes annuels de la Société, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

*Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique DECIDE de modifier le point 7. des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **7.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de 20.000 USD (vingt mille dollars des Etats-Unis) représenté par 200 (deux cents) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de 100 USD (cent dollars des Etats-Unis) chacune.»

*Evaluation des frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à approximativement EUR 1.500..

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparantes, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte fait au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. SIEBENALER et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 novembre 2012. Relation: LAC/2012/52239. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 14 novembre 2012.

Référence de publication: 2012148246/127.

(120195523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2012.

**AAA Distribution S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1651 Luxembourg, 11, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 154.639.

*Convention de cession de parts*

La société AAA Films Sàrl avec siège au LV-1019 Riga, Maskavas iela 222 C-15, propriétaire de 50 parts de la société AAA Distribution S.à r.l. ayant son siège social 11, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg cède 50 parts à la société Art & Media Finance Sàrl avec siège au 11, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg.

*Pour la gérance*

Signature

Référence de publication: 2012148119/13.

(120195348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2012.

**A.C.G. S.A., S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 25.415.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 6 novembre 2012:*

L'Assemblée appelle aux fonctions d'administrateur Monsieur Henri REITER, 40, Boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg en remplacement de Monsieur Claudio TOMASSINI, 40, Boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2015.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2012148120/14.

(120195212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2012.

---

**A.C.G. S.A., S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 25.415.

—  
Les comptes annules au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2012148121/13.

(120195213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2012.

---

**Eni South China Sea Limited, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 85.538.

—  
In the year two thousand twelve, on the thirtieth day of the month of October.

Before Us Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, to whom remains the present deed.

There appeared:

Eni International B.V., a company organised and existing under the laws of The Netherlands, with its registered office at Strawinskyalaan 1727, 1077 XX Amsterdam, The Netherlands, owning the entire share capital of the Company (the "Sole Shareholder");

hereby represented by Arlette Siebenaler, private employee, residing professionally in 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registered authorities.

The appearing party declares being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Eni South China Sea Limited S.à.r.l., a company organised and existing under the laws of Luxembourg, with its registered office at 2-8 Avenue Charles De Gaulle L-1653, Luxembourg registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 85.538 (the "Company") and incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary then residing in Hesperange, on December 27, 2001 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 669, page 32085 dated April 30, 2002 (the "Articles"). The Articles have been lastly amended by a deed of Maître Henri HELLINCKX, dated April 15, 2010 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1255, page 60214 dated June 16, 2010.

The appearing party, represented as above mentioned, therefore declare that the present meeting is validly constituted and, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

### Agenda

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of eight thousand United States Dollars (USD 8,000) in order to bring the share capital from its present amount of twelve thousand United States Dollars (USD 12,000) to twenty thousand United States Dollars (USD 20,000) by way of the issuance of eighty (80) new shares of one hundred United States Dollars (USD 100) each;

2. Subscription and payment of the share capital increase adopted under item 1. above by conversion of the share premium into share capital;

3. Subsequent amendment of point 7. of the Articles;

4. Miscellaneous.

The appearing party has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

#### *First resolution*

The Sole Shareholder RESOLVED to increase the share capital of the Company by an amount of eight thousand United States Dollars (USD 8,000) in order to bring the share capital from its present amount of twelve thousand United States Dollars (USD 12,000) to twenty thousand United States Dollars (USD 20,000) by way of the issuance of eighty (80) new shares of one hundred United States Dollars (USD 100) each.

#### *Subscription - Payment*

The Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe for the newly issued eighty (80) shares of one hundred United States Dollars (USD 100) each and to fully pay them up by the conversion of the share premium amount of eight thousand United States Dollars (USD 8,000) available in the Company's share premium account, as evidenced by the balance sheet of the Company as at December 31, 2011.

A copy of the annual accounts of the Company, after signature "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed for the purpose of registration.

#### *Second resolution*

As a result of the foregoing resolution, the Sole Shareholder RESOLVED to amend point 7. of the Articles which shall henceforth read as follows:

" 7. The Company's subscribed share capital is set at USD 20,000 (twelve thousand United States Dollars), represented by 200 (two hundred) shares having a nominal value of USD 100 (one hundred United States Dollars) per share."

#### *Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at EUR 1,500.-

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the date stated at the beginning of this document.

The deed having been read to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder signed together with the notary, the present original deed.

### **Suite la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le trente octobre.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

Eni International B.V., une société constituée et existant sous la loi néerlandaise, ayant son siège social au Strawinskyaan 1727, 1077 XX Amsterdam, Pays Bas, détenant l'entière du capital social de la Société (l' «Associé Unique»),

Ici représentée par Arlette Siebenaler, employée privée, demeurant professionnellement à 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

La partie comparante est le seul associé de Eni South China Sea Limited S.à.r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-8, Avenue Charles De Gaulle, L-1653 Luxembourg, et inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 85.538 (la «Société»), constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Hesperange, le 27 décembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») numéro 669, page 32085 en date du 30 avril 2002. Les statuts de la société ont été dernièrement modifiés par un acte de Maître Henri HELLINCKX

en date du 15 avril 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1255, page 60214 en date du 16 juin 2010 (les «Statuts»).

La partie comparante, représentée comme mentionné ci-dessus, déclare donc que la présente assemblée est valablement constituée et, ayant reconnu avoir été informée des résolutions à prendre conformément à l'ordre du jour suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de huit mille dollars des Etats-Unis (USD 8.000) pour le porter de son montant actuel de douze mille dollars des Etats-Unis (USD 12.000) à vingt mille dollars des Etats-Unis (USD 20.000) par l'émission de quatre-vingts (80) nouvelles actions de cent dollars des Etats-Unis (USD 100) chacune.

2. Souscription et libération de l'augmentation de capital social adoptée au point 1. ci-dessus par conversion de la prime d'émission en capital social;

3. Modification subséquente du point 7. des Statuts;

4. Divers.

La partie comparante a requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique DECIDE d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de huit mille dollars des Etats-Unis (USD 8.000) pour le porter de son montant actuel de douze mille dollars des Etats-Unis (USD 12.000) à vingt mille dollars des Etats-Unis (USD 20.000) par l'émission de quatre-vingt (80) nouvelles actions de cent dollars des Etats-Unis (USD 100) chacune.

#### *Souscription - Libération*

L'Associé Unique, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire aux quatre-vingt (80) parts sociales d'une valeur nominale de cent dollars américains (USD 100) chacune nouvellement émises et les libérer intégralement par la conversion du montant de huit mille dollars des Etats-Unis (USD 8.000) disponible sur le compte de prime d'émission de la Société, tel qu'en atteste le bilan de la Société au 31 décembre 2011.

Une copie des comptes annuels de la Société, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

#### *Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique DECIDE de modifier le point 7. des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« 7. Le capital social de la Société est fixé à la somme de 20.000 USD (vingt mille dollars des Etats-Unis) représenté par 200 (deux cents) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de 100 USD (cent dollars des Etats-Unis) chacune.»

#### *Evaluation des frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à approximativement EUR 1.500,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparantes, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte fait au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. SIEBENALER et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 novembre 2012. Relation: LAC/2012/52238. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 14 novembre 2012.

Référence de publication: 2012148248/127.

(120195828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2012.

### **Acheron Portfolio Corporation (Luxembourg), Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 129.880.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 10 septembre 2012, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 10 octobre 2012.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2012148122/13.

(120195447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2012.

---

**Advent Mondo (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 161.720.

—  
EXTRAIT

Il résulte du contrat de transfert de parts sociales en date du 15 novembre 2011 que Al Global Investments S.à r.l. transfère toutes les 21,011 parts sociales qu'elle détient dans la Société à MINEOS, une société par actions simplifiée, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 529 106 726, ayant son siège social au 93 rue Saint Lazare 75009 Paris, France.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2011.

Un mandataire

Référence de publication: 2012148124/15.

(120195473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2012.

---

**Bertrange Capital s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8399 Windhof, 2, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 151.910.

—  
L'an deux mil douze, le vingt-six octobre,

Pardevant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen,

A comparu:

Madame Véronique GILSON-BARATON, clerc de notaire, demeurant à Garnich,

Agissant en sa qualité de mandataire de:

1. La société à responsabilité limitée OMAX CAPITAL s.à r.l. avec siège à L-8399 Windhof, 2, route d'Arlon, constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 09 mars 2010, immatriculée au RCSL sous le numéro B 151.886,

Représentée par son gérant et unique associé:

Monsieur Olivier BOURDAIS, dirigeant d'entreprise, né à Paris, France, le 10 novembre 1971, demeurant à D-10407 Berlin, Käthe-Niederkirchner-Strasse, 17,

2. La société à responsabilité limitée 2608 CAPITAL s.à r.l. avec siège à L-8399 Windhof, 2, route d'Arlon, constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 09 mars 2010, immatriculée au RCSL sous le numéro B 151.885,

Représentée par son gérant et unique associé:

Monsieur Vincent TOUBLANC, dirigeant d'entreprise, né à Angers, France, le 02 avril 1973, demeurant à CH-1197 Prangins, 2A, Chemin de Bellevue;

3. La société à responsabilité limitée ELMER CAPITAL s.à r.l. avec siège à L-8399 Windhof, 2, route d'Arlon, constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 09 mars 2010, immatriculée au RCSL sous le numéro B 151.884,

Représentée par son gérant et unique associé:

Monsieur Christophe LEMERY, dirigeant d'entreprise, né à Toulouse, France, le 1<sup>er</sup> octobre 1967, demeurant à F-75004 Paris, 5, rue du Renard.

en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle après avoir été signée ne varietur par le notaire et la comparante, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera formalisée.

Après avoir établi que ses mandants possèdent ensemble toutes les vingt mille quarante (20.040) parts de la société à responsabilité limitée BERTRANGE CAPITAL s.à r.l., dont le siège social se trouve à L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer inscrite au Registre de Commerce à Luxembourg sous le numéro B 151.910,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 09 mars 2010, publié au Mémorial C numéro 847 du 23 avril 2010,

et dont les statuts n'ont pas encore été modifiés,  
la comparante s'est constituée en assemblée générale extraordinaire et elle a requis le notaire d'acter comme suit la résolution suivante:

Siège social:

Le siège de la société est transféré à L-8399 Windhof, 2, route d'Arlon.

La première phrase de l'article 2 des statuts est modifiée en conséquence comme suit:

«Le siège social est établi dans la Commune de Koerich.»

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite à la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et résidence, ladite comparante a signé ensemble avec Nous notaire la présente minute, après s'être identifiée au moyen de sa carte d'identité.

Signé: V. Baraton, C. Mines.

Enregistré à Capellen, le 29 octobre 2012. Relation: CAP/2012/4155. Reçu soixante-quinze euros. 75,-€.

Le Receveur (signé): I. Neu.

POUR COPIE CONFORME,

Capellen, le 31 octobre 2012.

Référence de publication: 2012148175/52.

(120195861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2012.

**Elmer Capital s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8399 Windhof, 2, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 151.884.

L'an deux mil douze, le vingt-six octobre.

Pardevant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen.

A comparu:

Madame Véronique GILSON-BARATON, clerc de notaire, demeurant à Garnich,

Agissant en sa qualité de mandataire de:

Monsieur Christophe LEMERY, dirigeant d'entreprise, né à Toulouse, France, le 1<sup>er</sup> octobre 1967, demeurant à F-75004 Paris, 5, rue du Renard,

en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle après avoir été signée ne varietur par le notaire et la comparante, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera formalisée.

Après avoir établi que son mandant possède toutes les quatre mille huit cent trente-deux (4.832) parts de la société à responsabilité limitée ELMER CAPITAL s.à r.l., dont le siège social se trouve à L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer inscrite au Registre de Commerce à Luxembourg sous le numéro B 151.884,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentais en date du 09 mars 2010, publié au Mémorial C numéro 846 du 23 avril 2010,

et dont les statuts n'ont pas encore été modifiés,

la comparante s'est constituée en assemblée générale extraordinaire et elle a requis le notaire d'acter comme suit les résolutions suivantes:

*Première résolution: Siège social:*

Le siège de la société est transféré à L-8399 Windhof, 2, rue d'Arlon.

La première phrase de l'article 2 des statuts est modifiée en conséquence comme suit:

«Le siège social est établi dans la Commune de Koerich.»

*Deuxième résolution: Modification statutaire:*

L'assemblée générale décide de modifier l'article des statuts relatif au capital social de sorte que l'article 4 aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** Le capital social est fixé à cent vingt mille huit cents Euros (€ 120.800,-) représenté par quatre mille huit cent trente-deux (4.832) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (€ 25,-) chacune entièrement libérées.

Chaque part donne droit à une part proportionnelle dans la distribution des bénéfices ainsi que dans le partage de l'actif net en cas de dissolution.

En cas de démembrement des droits sur les parts émises par la société entre un nu-propriétaire et un usufruitier, les droits attachés à ces parts seront exercés comme suit:



- Le droit de vote aux assemblées générales ordinaires des associés sera exercé par l'usufruitier et comporte notamment l'approbation des comptes annuels, l'affectation du résultat de l'exercice et la nomination respectivement la révocation du ou des gérant(s) dans les limites de la loi et des statuts;

- Le droit de vote aux assemblées générales extraordinaires des associés statuant en matière de modification des statuts, d'augmentation ou de réduction de capital et sur la dissolution et liquidation de la société sera exercé par le nu-proprétaire;

- Le droit de percevoir les dividendes distribués par la société appartient à l'usufruitier;

- Le droit au produit de la liquidation en cas de liquidation de la société appartient au nu-proprétaire.

Tout ce qui a trait aux droits respectifs du nu-proprétaire et de l'usufruitier et qui n'est pas réglé par le présent article sera déterminé conformément aux dispositions applicables du Code Civil luxembourgeois.

Le démembrement des droits sur les parts entre les nu-proprétaire et usufruitier sera indiqué comme suit dans le registre des parts de la société:

- En ce qui concerne l'usufruit des parts par l'indication de «l'usufruit»,

- En ce qui concerne la nue-proprété des parts par l'indication de «nue-proprété».

*Troisième résolution: Modification statutaire:*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 9 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

„ **Art. 9.** Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

En cas de démembrement des droits sur les parts émises par la société entre un nu-proprétaire et un usufruitier, les décisions soumises à l'approbation des associés respectivement les convocations aux assemblées générales des associés sont à soumettre au moins huit (8) jours à l'avance tant au nu-proprétaire qu'à l'usufruitier, le droit de vote sur les résolutions à adopter par les associés étant exercé conformément à l'article 4 des présents statuts. Des associés représentant plus de la moitié du capital social peuvent demander par écrit au(x) gérant(s) de convoquer une assemblée générale en indiquant l'ordre du jour. Si le(s) gérant(s) ne donne(nt) pas suite à cette demande endéans le mois de la demande, les associés ayant fait la demande peuvent convoquer l'assemblée conformément à l'article 196 deuxième alinéa de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. Ce droit s'applique également en cas de démembrement des droits sur les parts émises par la société entre un nu-proprétaire et un usufruitier, la demande pouvant émaner aussi bien des nus-proprétaires que des usufruitiers, pour autant qu'ils représentent plus de la moitié du capital social."

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite à la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et résidence, ladite comparante a signé ensemble avec Nous notaire la présente minute, après s'être identifiée au moyen de sa carte d'identité.

Signé: V. Baraton, C. Mines.

Enregistré à Capellen, le 29 octobre 2012. Relation: CAP/2012/4152. Reçu soixante-quinze euros. 75,- €.

Le Receveur (signé): I. Neu.

POUR COPIE CONFORME.

Capellen, le 31 octobre 2012.

Référence de publication: 2012148253/73.

(120195720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2012.

**AdRo Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2514 Luxembourg, 15, rue Jean Pierre Sauvage.

R.C.S. Luxembourg B 166.127.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012148125/9.

(120195937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2012.

**Amethyst S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.  
R.C.S. Luxembourg B 172.075.

—  
*Extrait de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 8 octobre 2012*

*Première résolution*

Les actionnaires décident de changer de commissaire et de nommer la société PKF Weber & Bontemps, société anonyme ayant son siège 6, Place de Nancy, L-2212 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de Luxembourg sous le numéro B 135.187 pour une durée de six ans. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale tenue en 2018.

*Deuxième résolution*

Les actionnaires décident de nommer administrateur délégué à la gestion journalière:

- Pierrot Theis, demeurant professionnellement 6, Place de Nancy, L-2212 Luxembourg pour une durée de 6 ans.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle tenue en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 12 novembre 2012.

*Pour la société*

Référence de publication: 2012148126/19.

(120195519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2012.

---

**Arcano Germany (SARL) SICAR, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J. F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 136.058.

—  
Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 Novembre 2012.

Arcano Germany (S.à r.l.) SICAR

Manacor (Luxembourg) S.A.

*Proxyholder*

Référence de publication: 2012148128/15.

(120195282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2012.

---

**Eltec Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.  
R.C.S. Luxembourg B 97.899.

—  
L'an deux mille douze, le neuf octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire (l'«Assemblée Générale») des actionnaires de la société «ELTEC MANAGEMENT S.A.» (la «Société»), une société anonyme ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous le numéro B 97.899, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 22 décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 112 du 28 janvier 2004. Les Statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis lors.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Damien MATTUCCI, avec adresse professionnelle au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire de l'Assemblée Générale Madame Marie-Line SCHUL, avec adresse professionnelle au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg.

L'Assemblée Générale choisit comme scrutateur Madame Anna HERMES, avec adresse professionnelle au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée Générale ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter que:

A) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur"

par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent acte, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

B) Tel qu'il résulte de la liste de présence, la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

C) La présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la Société du 23, Val Fleuri, L1526 Luxembourg, au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg et autorisation au conseil d'administration de transférer le siège social de la Société à tout autre endroit dans les limites de la commune du siège social et modification subséquente de l'article deux (2), premier alinéa, des statuts de la Société.

2. Mise à jour des statuts afin d'y intégrer les modifications apportées par la loi du 25 août 2006 à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et modification subséquente de l'article six (6), premier alinéa, de l'article onze (11), de l'article douze (12) et de l'article seize (16) des statuts de la Société.

3. Acceptation de la démission de Monsieur Romain Thillens comme administrateur de la Société avec effet immédiat et décharge à lui accorder.

4. Nomination de Madame Brigitte Denis comme administrateur de la Société avec effet immédiat.

5. Divers.

L'Assemblée Générale aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social de la Société du 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg.

En conséquence, le premier alinéa de l'article deux des statuts de la Société est modifié, lequel aura désormais la teneur suivante:

**Art. 2. (Premier alinéa).** «Le siège de la société est établi dans la commune de Strassen. Le siège social pourra être transféré en tout autre lieu de la commune par décision du conseil d'administration.»

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée Générale décide de modifier le premier alinéa de l'article six et le premier alinéa de l'article douze des statuts de la Société pour mise en conformité avec la loi du 25 août 2006 modifiant la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

En conséquence, l'article six, premier alinéa, l'article onze et l'article seize sont modifiés et un nouveau troisième alinéa est ajouté à l'article douze des statuts de la Société, lesquels auront désormais la teneur suivante:

**Art. 6. (Premier alinéa).** «La Société est administrée par un conseil d'administration composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six (6) ans par l'assemblée générale des actionnaires, rééligibles et toujours révocables par elle. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.»

**Art. 11.** «Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.»

**Art. 12. (Nouveau troisième alinéa).** «Lorsque le conseil d'administration n'est composé que par un seul administrateur, la société se trouve engagée par la signature individuelle de l'administrateur unique.»

**Art. 16.** «Une assemblée générale peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Le conseil d'administration ainsi que le ou les commissaire(s) sont obligés de la convoquer de façon qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, lorsque des actionnaires représentant le dixième du capital social les en requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour.»

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée Générale décide d'accepter la démission de Monsieur Romain Thillens comme administrateur de la société avec effet immédiat et décide de lui donner décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

#### *Quatrième résolution*

L'Assemblée Générale décide de nommer Madame Brigitte Denis, demeurant professionnellement au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen comme administrateur de la société avec effet immédiat. Son mandat se termine le jour de l'assemblée générale des actionnaires devant se tenir en 2015.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Strassen, les jour, mois et an qu'en tête des présentes,  
et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants susmentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: D. MATTUCCI, M.L. SCHUL, A. HERMES, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 12 octobre 2012. Relation: EAC/2012/13398. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2012148254/85.

(120195574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2012.

---

**Asia Share Registries Holding 2010 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 151.267.

---

Les comptes annuels au 31 mars 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012148129/9.

(120195822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2012.

---

**AB Prestations International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5533 Remich, 13, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 93.633.

---

Il est porté à la connaissance du Registre de Commerce et des Sociétés que l'adresse de Monsieur Fabrice Bettinger est la suivante: F-57880 Guerting, 16, rue de l'Ancien Ranch.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour AB Prestations International S.à r.l.*

Référence de publication: 2012148130/11.

(120195440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2012.

---

**Delaware Consulting S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2529 Howald, 15, rue des Scillas.

R.C.S. Luxembourg B 86.362.

---

L'an deux douze, le trente et un octobre.

Pardevant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «DELAWARE CONSULTING S.A.», établie et ayant son siège social à L-4306 Esch-sur-Alzette, 20, rue Michel Rodange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, sous le numéro B 86.362,

constituée originellement sous la forme d'une société à responsabilité limitée et la dénomination de ALLIANCE CONSULTING LUXEMBOURG S.à r.l. suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 1<sup>er</sup> mars 2002, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 890 du 12 juin 2002;

modifiée par transformation en société anonyme et changement de dénomination en ALLIANCE CONSULTING LUXEMBOURG S.A. suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 10 novembre 2004, publié audit Mémorial C, numéro 211 du 9 mars 2005,

modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 13 septembre 2012, publié audit Mémorial C, Numéro 2568 du 16 octobre 2012 portant changement de dénomination en DELAWARE CONSULTING S.A..

L'assemblée est ouverte à 16.15 heures sous la présidence de Monsieur Denis LATOUR, administrateur de société, demeurant à B-1450 Chastre, 7, rue du Tumulus,

qui désigne comme secrétaire, Monsieur Antonino RICOTTA, Senior Consultant, né à Syracuse (Italie), le 23 février 1972, demeurant à F-57050 Longeville-Les-Metz (France), 78, rue Robert Schuman.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Olivier SPAHN, gérant de sociétés, demeurant à F-57330 Zoufftgen (France), 28, rue des Hêtres.

Le Bureau de l'Assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I.- La présente Assemblée a pour ordre du jour:

1) Transfert du siège social de L-4306 Esch-sur-Alzette, 20, rue Michel Rodange à L-2529 Howald, 15, rue des Scillas et modification de l'article 2 alinéa 1 afférent des statuts, comme suit:

« **Art. 2. (Alinéa 1).** Le siège social est établi à Howald.»

2) Démission de l'administrateur Madame Isabelle JANSSENS.

3) Nomination de Monsieur Patrick ANDERSEN en qualité d'administrateur.

4) Renouvellement des mandats des Messieurs Denis LATOUR et Olivier SPAHN.

5) Autorisation conférée au conseil d'administration de renouveler le mandat de l'administrateur-délégué Monsieur Olivier SPAHN et de nommer d'autres administrateurs-délégués, respectivement délégués à la gestion journalière.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence ci-annexée.

Resteront pareillement annexées au présent acte d'éventuelles procurations d'actionnaires représentés.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente Assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- L'Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut partant délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-4306 Esch-sur-Alzette, 20, rue Michel Rodange à L-2529 Howald, 15, rue des Scillas et de modifier l'article 2 alinéa 1 afférent des statuts, comme suit:

« **Art. 2. (Alinéa 1).** Le siège social est établi à Howald.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée accepte la démission de l'administrateur Madame Isabelle JANSSEN.

*Troisième résolution*

L'assemblée nomme en qualité d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2018: Monsieur Patrick ANDERSEN, né à Antwerpen (Belgique), le 23 octobre 1965, demeurant à B-2000 Antwerpen (Belgique), 28, Ernest VanDijckkaai.

*Quatrième résolution*

L'assemblée renouvelle les mandats des administrateurs Messieurs Denis LATOUR et Olivier SPAHN jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2018.

*Cinquième résolution*

L'assemblée autorise le conseil d'administration à renouveler le mandat de l'administrateur-délégué et de nommer d'autres administrateurs-délégués, respectivement délégués à la gestion journalière.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le procès-verbal est clos.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, en l'étude du notaire instrumentant.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: Latour, Ricotta, Spahn, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 6 novembre 2012. Relation: LAC/2012/51985. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Hesperange, le 12 novembre 2012.

Référence de publication: 2012148233/73.

(120195779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2012.

---

**ACAC Lux Re I, Société Anonyme,  
(anc. Caggemini Reinsurance Company).**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.  
R.C.S. Luxembourg B 24.867.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2012.

Paul DECKER  
*Le Notaire*

Référence de publication: 2012148131/13.

(120195919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2012.

**Fiducenter S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R.C.S. Luxembourg B 62.780.

L'an deux mille douze, le six novembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "FIDUCENTER S.A.", R.C.S. Luxembourg numéro B 62.780, ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte de Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange, en date du 5 janvier 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 287 du 28 avril 1998.

Les statuts de ladite société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par acte du notaire instrumentaire, en date du 28 novembre 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2998 du 20 décembre 2008.

La séance est ouverte à 18.00 heures sous la présidence de Monsieur Michaël ZIANVENI, juriste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mr Gianpiero SADDI, clerc de notaire, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Michaël ZIANVENI, précité.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les deux mille huit cents (2.800) actions sans valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social d'un million d'euros (EUR 1.000.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Modification de la formulation de l'article 2 des statuts de la Société relatif à l'objet social, pour lui donner la teneur suivante:

” **Art. 2.** La Société a pour objet la prestation de tous travaux comptables, de conseils fiscaux, de conseils et de services en gestion des risques, la domiciliation de sociétés, la prestation de services de constitution et de gestion de sociétés, ainsi que la prestation de services en qualité d'opérateurs de systèmes informatiques secondaires et de réseaux de communication du secteur financier conformément à l'article 29-4 de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier, ainsi que la prestation de tous services y relatifs.

La Société a également pour objet toutes opérations se rapportant aux activités de gérant de fortunes conformément aux dispositions de l'article 24-3 de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier. Elle pourra de même exercer les activités de conseiller en investissement, de courtier en instruments financiers et de commissionnaire, telles que décrites respectivement dans les articles 24, 24-1 et 24-2 de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier.

La Société a également pour objet toutes opérations se rapportant aux activités d'agent teneur de registre conformément aux dispositions de l'article 25 de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier. Elle pourra de même exercer les activités d'agent de communication à la clientèle et d'agent administratif du secteur financier, telles que décrites respectivement dans les articles 29-1 et 29-2 de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier.



La société a par ailleurs pour objet l'acquisition et la détention de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'octroi de financement de toute nature à celles-ci.

La Société peut entreprendre toutes activités et toutes opérations commerciales, industrielles, financières, immobilières, mobilières et autres, se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptible d'en favoriser la réalisation."

2. Augmentation du capital social par incorporation de résultats reportés en réserves d'un montant de cent cinquante mille euros (EUR 150.000,-) pour le porter de son montant actuel d'un million d'euros (EUR 1.000.000,-) représenté par deux mille huit cents (2.800) actions sans valeur nominale à un million cent cinquante mille euros (EUR 1.150.000,-) sans émission d'actions nouvelles et modification subséquente du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 3 des statuts.

### 3. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'objet social de la société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante, l'article 2 des statuts étant modifié en conséquence:

" **Art. 2.** La Société a pour objet la prestation de tous travaux comptables, de conseils fiscaux, de conseils et de services en gestion des risques, la domiciliation de sociétés, la prestation de services de constitution et de gestion de sociétés, ainsi que la prestation de services en qualité d'opérateurs de systèmes informatiques secondaires et de réseaux de communication du secteur financier conformément à l'article 29-4 de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier, ainsi que la prestation de tous services y relatifs.

La Société a également pour objet toutes opérations se rapportant aux activités de gérant de fortunes conformément aux dispositions de l'article 24-3 de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier. Elle pourra de même exercer les activités de conseiller en investissement, de courtier en instruments financiers et de commissionnaire, telles que décrites respectivement dans les articles 24, 24-1 et 24-2 de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier.

La Société a également pour objet toutes opérations se rapportant aux activités d'agent teneur de registre conformément aux dispositions de l'article 25 de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier. Elle pourra de même exercer les activités d'agent de communication à la clientèle et d'agent administratif du secteur financier, telles que décrites respectivement dans les articles 29-1 et 29-2 de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier.

La société a par ailleurs pour objet l'acquisition et la détention de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'octroi de financement de toute nature à celles-ci.

La Société peut entreprendre toutes activités et toutes opérations commerciales, industrielles, financières, immobilières, mobilières et autres, se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptible d'en favoriser la réalisation."

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée Générale décide d'augmenter le capital social d'un montant de cent cinquante mille euros (EUR 150.000,-), pour le porter de son montant actuel d'un million d'euros (EUR 1.000.000,-) à un million cent cinquante mille euros (EUR 1.150.000,-), sans émission d'actions nouvelles mais par la seule augmentation du pair comptable des deux mille huit cents (2.800) actions existantes.

Le montant de cent cinquante mille euros (EUR 150.000,-) a été intégralement libéré par incorporation de résultats reportés en réserves.

La réalité de ces résultats reportés en réserves a été prouvée au notaire instrumentaire par la remise d'un bilan audité au 31 décembre 2011 ainsi que d'une attestation du conseil d'administration en date du 2 novembre 2012,

lesquels bilan et attestation du conseil d'administration, après signature «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentaire, demeureront annexés aux présentes pour être enregistré en même temps.

En conséquence, l'alinéa premier de l'article 3 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 3. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à un million cent cinquante mille euros (EUR 1.150.000,-) divisé en deux mille huit cents (2.800) actions sans valeur nominale."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée à 18:30 heures.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Zianveni, G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 08 novembre 2012. LAC/2012/52454. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 14 novembre 2012.

Référence de publication: 2012148276/101.

(120195527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2012.

---

**Activ'Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 66.828.

—  
EXTRAIT

I. Changements d'adresse

La Société a été informée des changements d'adresse du commissaire aux comptes, H.R.T. Révision S.A. ayant désormais son siège social au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour ACTIV'INVEST S.A.*

Référence de publication: 2012148132/13.

(120195260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2012.

---

**Activ'Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 66.828.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour ACTIV'INVEST S.A.*

Signature

Référence de publication: 2012148133/11.

(120195261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2012.

---

**Ad Hoc Consulting S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 71.789.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012148134/10.

(120195299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2012.

---

**Lands Improvement Holdings Empire S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 172.657.

—  
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the twenty fourth day of October.

Before Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

- MGP Empire S.à r.l., a company existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register in Luxembourg under number B 149757;

here represented by its attorney-in-fact, Mrs Anne Zago, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on October, the 19<sup>th</sup>, 2012.

- Mr Henry Lloyd Richards, born in Hong Kong on 13 December 1951 and with professional address at 1 Buckingham Place, London SW1E 6HR, United Kingdom;

here represented by his attorney-in-fact, Mrs Anne Zago, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on October, the 18<sup>th</sup>, 2012.

Such representative, acting in her said capacity, has requested the officiating notary to enact the following articles of association of a limited liability company (société à responsabilité limitée), (the "Articles of Association") which she declares to establish as follows:

**Art. 1.** The above named parties and all persons and entities who may become partners in future (individually, the "Partner" and jointly, the "Partners"), hereby form a company with limited liability (the "Company") which will be governed by the laws pertaining to such an entity as well as by these articles of association (the "Articles of Association").

**Art. 2.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies and all other forms of investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, as well as the management, control and development of such participations.

The purpose of the Company is also the investment in and development of real estate properties and land as well as real estate management for its own purposes.

Within the limits of its activity, the Company can grant mortgages, contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the same group.

The Company may borrow with or without interests in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures by way of private placement.

The Company may carry out any other financial, industrial or commercial activity, directly or indirectly connected with its objects.

The Company may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes

**Art. 3.** The term of the Company shall be for an unlimited period. The formation is to be effective as of the date of the Articles of Association.

**Art. 4.** The Company's denomination shall be "Lands Improvement Holdings Empire S.à r.l.".

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the Board of Managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of the Partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles of Association.

Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board of Managers of the Company.

Where the Board of Managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

**Art. 6.**

A) Issued Capital

The Company's corporate capital is set at twenty two million five hundred forty nine thousand six hundred sixty one Pounds Sterling (GBP 22,549,661.-) divided into the following classes of parts:

- 1,000 parts of class A with a par value of one Pound Sterling (GBP 1.-) per part
- 22,548,661 parts of class B with a par value of one Pound Sterling (GBP 1.-) per part

The Company may issue parts of any class with a premium.

The capital of the Company may be increased or reduced from time to time in compliance with Luxembourg legal requirements.

B) Pre-emption rights

All securities (debt or equity) which the Company proposes to allot wholly for cash shall first be offered for subscription to the holders of parts of class B and the holders of parts of class A in the proportion that the number of parts or debt instruments for the time being held by each such person bears to the total number of the parts and debt instruments in issue. Such offer shall be made by notice in writing specifying the maximum number of parts or debt instruments to which the relevant holder is entitled and a time (being not less than seven days) within which the offer (if not accepted and payment made in respect thereof) will be deemed to have been declined. The offer may be accepted in whole or in part. After the expiration of such time, or upon receipt by the Company of an acceptance or refusal of every offer so made, the Board of Managers shall be entitled to dispose of any parts or debt instruments so offered, and which are not required to be allotted in accordance with this clause, in such manner as the Board of Managers may think most beneficial to the

Company. If, owing to the inequality of the number of parts or debt instruments to be issued and the number of parts or debt instruments held by holders entitled to receive the offer of parts or debt instruments, any difficulties shall arise in the apportionment of any such parts or debt instruments amongst the holders, such difficulties shall be determined by the Board of Managers. The Board of Managers may determine that it shall be a term of an offer made pursuant to this clause that the acceptors shall also subscribe for the same proportion of other securities (debt or equity) to be issued by the Company or any other member of the group to which the Company belongs as is equal to the proportion of the number of parts or debt instruments being offered for which they subscribe.

C) Issue Premium

Any premium paid on parts is paid into a premium account for the relevant class. The payment of any dividend or other distribution out of a premium account to holders of parts may be decided by the Board of Managers. The distribution to holders of any class of parts is limited to the amount of issue premium standing to the credit of that class of parts.

Subject to the dispositions of this Article 6, the holders of parts in respect of which issue premiums have been paid will be entitled to distributions not only in respect of the capital but also in respect of issue premiums paid by such holders reduced by any distributions of such issue premiums to the holders of such parts or any amounts of such issue premium used for the setting off of any realised or unrealised capital losses.

D) Rights attaching to the Shares of each Class

a) General

All parts of any class shall be subject to the same rights except as set out in these Articles of Association or any agreement between Partners that may be entered into from time to time.

b) Dividend entitlements

Provided a dividend distribution has been duly decided in accordance with these Articles of Association and any agreement between Partners that may be entered into from time to time, an amount equal to 0.25% of the nominal value of each part shall be distributed equally to all holders of parts pro rata to their parts regardless of class, then the balance of the total distributed amount shall be allocated in its entirety to the holders of class B

c) Any returns on capital on winding up or reduction of capital

On a return of capital on liquidation, reduction of capital or otherwise, the surplus assets of the Company remaining after payment of its liabilities and, where applicable, liquidation expenses, shall be distributed in priority amongst the holders of the class B parts; provided that, after the distribution of the first £ 60,000,000.- of such balance, the holders of the class A parts (if any) shall be entitled to receive an amount equal to the nominal value and issue premium of such class A parts less any actual dividends paid with regard to such class A parts.

Payment to the holders of parts of a particular class shall be made in proportion to the numbers of parts of the relevant class held by each of them.

E) Redemption of parts

The parts shall not be redeemable at the request of a Partner. The Company, however, may redeem the issued class A parts whenever the Board of Managers considers this to be in the best interests of the Company, subject to the terms and conditions it shall determine and within the limitations set forth by these Articles, any agreement to be entered into by the Partners from time to time and by law. The redemption price shall be at least the par value and premium paid up on the class A parts to be redeemed plus a percentage of the value accrual on such class A parts as may be decided by the Board of Managers at the time of the redemption and in accordance with any agreement by the Partners from time to time. The Company may redeem parts belonging to one or more Partners without offering a proportional redemption of parts to the other Partners.

Unless the part redemption is immediately followed by a capital reduction, any such redemption shall only be made out of the Company's retained profits and non-compulsory reserves, including any paid-in premium but excluding any reserve required by Luxembourg law.

Each holder of parts shall execute and deliver such documents or instruments or otherwise take such actions as may be required by the Company to give effect to these provisions. Each Manager, from time to time, is hereby granted a power of attorney by each holder of parts to execute and deliver any such documents or instruments or take any such actions in the name of and on behalf of such holder of parts to the extent that such holder of parts fails to do so.

Once a part of any class is redeemed the holder of the part shall cease to be entitled to any rights in respect of it (except the right to receive a dividend which has been declared prior to such redemption).

The Board of Managers shall cancel any redeemed parts and are then authorized to take the necessary steps to record the modification of the articles of incorporation of the Company and to publish the modification in accordance with applicable Luxembourg laws.

**Art. 7.**

7.1 Parts are transferable between existing Partners in accordance with the provisions of any applicable agreement between Partners (in particular, any pre-emption provisions and any consent rights enjoyed by any particular Partners).

7.2 Transfer of parts inter vivos to persons who are not yet Partners in the Company may only be made with the prior approval of Partners representing at least three quarters of the capital and otherwise subject to and in accordance with

the provisions of any applicable agreement between Partners (in particular, any pre-emption provisions and any consent rights enjoyed by any particular Partners). For all other matters, reference is being made to Articles 189 and 190 of the law referring to commercial companies.

7.3 For the purposes of these Articles:

(a) a change in the constituent membership (including without limitation any change (howsoever implemented) in the legal or beneficial interest of any member) of a partnership which holds parts shall not constitute a transfer of those parts; and

(b) the following shall be deemed (but without limitation) to be a transfer by a holder of parts:

(i) any direction (by way of renunciation or otherwise) by a holder entitled to an allotment or transfer of parts that a part be allotted or issued or transferred to some person other than himself; and

(ii) subject to article 7.3 (a), any sale or any other disposition (including by way of mortgage, charge or other security interest) of any legal or equitable interest in a part (including any voting right attached to it), (A) whether or not by the relevant holder, (B) whether or not for consideration, and (C) whether or not effected by an instrument in writing.

7.4 To enable the Board to determine whether or not there has been any transfer of parts in breach of these Articles the Board may, and shall if so requested in writing by the holder(s) of a majority of the class B parts from time to time, require any holder or the legal personal representatives of any deceased holder or any person named as transferee in any transfer lodged for registration or such other person as the Board may reasonably believe to have information relevant to such purpose, to furnish to the Company such information and evidence as the Board may think fit regarding any matter which they deem relevant to such purpose; including (but not limited to) the names, addresses and interests of all persons respectively having interests in the parts from time to time registered in the holder's name. Failing such information or evidence being furnished to enable the Board to determine to its reasonable satisfaction that no such breach has occurred, or if as a result of such information and evidence the Board is reasonably satisfied that such breach has occurred, the Board shall forthwith notify the holder of such parts in writing of that fact and, if the holder fails to remedy such breach within 20 days of receipt of such written notice, then:

(a) the relevant parts shall cease to confer upon the holder thereof (or any proxy thereof) any rights:

(i) to vote; or

(ii) to receive dividends or other distributions (other than the amount paid up (or credited as paid up) in respect of the nominal value (and any premium) of the relevant parts upon a return of capital in accordance with Article 6),

otherwise attaching to such parts or to any further parts issued in right of such parts or in pursuance of an offer made to the relevant holder; and

(b) the holder may be required (by notice in writing to such holder from the Board) at any time following such notice to transfer some or all of his parts to such person(s) and at such price as determined by the Board.

The rights referred to in article 7.4(a) may be reinstated by the Board with the written consent of the holders of a majority of the holder of Class B parts or, if earlier, upon the completion of any transfer referred to in article 7.4 (b).

7.5 If a holder defaults in transferring parts to be transferred pursuant to article 7.4 or any parts to be transferred pursuant to any other provisions of the articles or any terms of an agreement entered into by partners from time to time (the "Relevant Securities"):

(a) the chairman for the time being of the Company, or failing him one of the managers of the Company or some other person duly nominated by a resolution of the Board for that purpose, shall be deemed to be the duly appointed agent of the holder with full power to execute, complete and deliver in the name and on behalf of the holder all documents necessary to give effect to the transfer of the Relevant Securities to the transferee;

(b) the Board may receive and give a good discharge for the purchase money on behalf of the holder and enter the name of the transferee in the register of members or other appropriate register as the holder by transfer of the Relevant Securities;

(c) the Board shall forthwith pay the purchase money into a separate bank account in the Company's name and if and when the holder shall deliver up his certificate or certificates for the Relevant Securities to the Company (or an indemnity in a form reasonably satisfactory to the Board in respect of any lost certificate) he shall thereupon be paid the purchase money, without interest and less any sums owed to the Company by the holder pursuant to these Articles or otherwise; and

(d) if such certificate shall comprise any Relevant Securities which the holder has not become bound to transfer as aforesaid the Company shall issue to him a balance certificate for such Relevant Securities.

The appointment referred to in article 7.5 (a) shall be irrevocable and is given by way of security for the performance of the obligations of the holder under these Articles.

7.6 For the purposes of the issue of parts, this shall be subject to and in accordance with any applicable Partners' agreement (in particular, any pre-emption provisions and any consent rights enjoyed by any particular Partners).

**Art. 8.** The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the Partners will not bring the Company to an end.

**Art. 9.** Neither creditors nor heirs may for any reason create a charge over the assets or documents of the Company. For the avoidance of doubt, this Article 9 shall not prevent a Partner from pledging its parts if such Partner complies with article 189 of the 1915 Law.

**Art. 10.** The Company is managed by one or several managers (individually, the "Manager" and jointly, the "Managers"), not necessarily Partners, appointed by the Partners. If several Managers are appointed, they form a board of managers (the "Board of Managers").

The Partners will have the power to dismiss such Manager or Managers at any time in their discretion without giving reasons and, in particular (but not exclusively), will decide to dismiss any Manager if

(a) he becomes incapable by reason of mental disorder, illness or injury of managing and administering his property and affairs; and

(b) he shall, for whatever reason, cease to be employed by or provide services to the Company or any subsidiary of the Company

Decisions are taken at a majority of votes.

In dealing with third parties, the Manager or Managers have the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to perform or authorise any acts or operations connected with its object.

In order to be valid, resolutions of the Board of Managers must be passed by the vote of at least a simple majority of Managers present or represented during the meeting. In the event of an equality of votes, any chairman of the Board of Managers that may be appointed by the Board of Managers, shall not have a casting vote.

The Managers may elect a chairman of their Board of Managers and determine the period for which he is to hold office; but if no such chairman is elected, or if at any meeting the chairman is not present within five minutes after the time appointed for holding the same, the Managers present may choose one of their number to be chairman of the meeting.

A Manager may participate in a meeting of the Board of Managers by conference telephone or other communications equipment by means of which all the persons participating in the meeting can communicate with each other at the same time. Participation by a Manager in a meeting in this manner is treated as presence in person at that meeting. Unless otherwise determined by the Managers, the meeting shall be deemed to be held at the place where the chairman is at the start of the meeting.

Resolutions of the Board of Managers will be recorded in minutes and may be signed solely by the chairman.

A Manager may be represented at any meetings of the Board of Managers by a proxy appointed in writing by him. He must appoint as proxy another Manager of the Company. The vote of the proxy shall for all purposes be deemed to be that of the appointing Manager.

Written resolutions signed by all the Managers will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies thereof and may be evidenced by letter, telefax or similar communication.

If more than one Manager is appointed, each Manager can bind the Company by his/ her sole signature for the purposes of transactions regarding the general administration of the Company (e.g. signing of proxies) provided that any such transaction involves an amount of less than EUR 15,000.- (or equivalent in any other currency) or involves the filing of a return with a tax authority. In respect of all other transactions, any two Managers can bind the Company by their joint signatures. Signatory authority for any type of transaction may also be delegated by a resolution of the Managers to any one Manager or third party in the context of a specific transaction.

**Art. 11.** The Company shall, to the fullest extent permitted by law, indemnify any person who is, or has been, a Manager or officer, against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any investigation, claim, action, suit or proceeding in which he becomes involved as a party or otherwise by reason of his being or having been a Manager or officer of the Company or, at its request, of any other company of which the Company is a shareholder or a creditor and from which he is not entitled to be indemnified by such company, and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in a court of competent jurisdiction in such investigation, claim, action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, or willful misconduct in the conduct of his office; in the event of settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which a court of competent jurisdiction has approved the settlement or the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty.

**Art. 12.** The Manager or Managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are simple authorised agents and are responsible only for the execution of their mandate.

**Art. 13.**

13.1 Each Partner may take part in collective decisions irrespective of the number of parts which he owns.

13.2 Each Partner has voting rights commensurate with his holding of parts.

13.3 Each Partner may appoint a proxy to represent him at meetings.

13.4 Decisions are taken at general meetings or by written consultation.

13.5 The Board of Managers of the Company acting by simple majority as well as Partners representing together at least fifty per cent of the outstanding capital may call partner meetings.

13.6 All general partner meetings other than those in respect of matters set forth in Article 13.7 are called ordinary partner meetings. At an ordinary general partners' meeting, a resolution is validly passed by way of simple majority. A simple majority exists if more than fifty per cent (50%) of the total issued capital votes in favour of the resolution. The following matters require approval at an ordinary general partners' meeting (non exhaustive list):

a. Approval of financial statements

The approval of annual financial statements of the Company and decisions in connection with the allocation of profits in relation thereto.

b. Dividends

The declaration, making or payment of any dividend or other distribution to the holders of parts of the Company.

c. Dealings in Securities

Any sale or acquisition of any interest in any securities listed on or dealt in on a recognised investment exchange.

d. Budget and Business Plan

i. The adoption, in relation to each financial year, of the budget and business plan.

ii. The entering into of any capital expenditure commitments by any member of the Group unless (and to the extent that) such commitments have been forecast in such budget in respect of that financial year.

iii. The making of any material revision to the budget or business plan.

iv. The taking of any action which is materially inconsistent with the budget or business plan.

e. Substantial Acquisitions of Assets

(Other than and to the extent that (a) any acquisition or disposal is specifically forecast or provided for in the budget in any financial year; and (b) in respect of capital expenditure (which shall be governed by paragraphs d.ii and d.iii any acquisition or disposal (including, without limitation, any purchase, sale, transfer, lease, licence or hire purchase) by any member of the Group of any asset or group of assets (excluding any acquisition or disposal of a company or undertaking (or part thereof) which shall be governed by clause 13.6 d. and paragraph f.).

f. Acquisition of Undertakings and Parts

Other than (and to the extent that) any agreement or commitment is forecast or provided for in the budget in any financial year, the entering into by any member of the Group of any agreement or commitment, or the variation of any agreement or commitment (excluding any agreement or commitment of a type contemplated by paragraph j., whether or not the consideration or value concerned would otherwise be sufficient for the agreement or commitment to fall within paragraph h.), for the acquisition or disposal of the whole or any substantial part of any undertaking, or the acquisition or disposal of any parts in the capital of any company, where such agreement or commitment is material in the context of the Group as a whole but does not fall within clause 13.6 d..

g. Subsidiary Undertakings

The acquisition or formation by the Group of any subsidiary undertaking.

h. Joint Ventures, Partnerships

The formation, entry into, termination or withdrawal from any partnership, consortium, joint venture or any other unincorporated association by any member of the Group.

i. Transactions not on Arm's Length Terms

The undertaking or entering into of any transaction by any member of the Group of any nature whatsoever other than by way of bargain at arm's length and upon normal commercial terms or other than in the normal course of trading of the Group (including any transaction which, if the Company were admitted to the Official List of the Financial Services Authority and to trading on the London Stock Exchange's market for listed securities, would constitute a transaction with a related party (as defined from time to time in the Listing Rules)).

j. Lending

The lending of money by any member of the Group (except to employees of the Group in amounts not exceeding GBP2,000 per employee, or in the normal course of trading, or to a wholly-owned subsidiary for use in the normal course of trading).

k. Litigation

The commencing or settlement by any member of the Group of any material litigation.

l. Changes to Accounting Policies and Accounting Reference Date

The making of any change in the Group's accounting policies or principles or the basis of their application, save for any changes required from time to time to comply with changes in the law or with statements of standard accounting practice, or the altering of any member of the Group's accounting reference date.

m. Auditors

The appointment of auditors to the Company if any such appointment is decided..



n. Appointment of Managers and Senior Employees

The appointment to, or removal from, office of any manager of the Company or the chairman of the Company, or the entering into or termination of any employment contract, contract of service, or service agreement by any member of the Group.

o. Changes to Service Arrangements

The alteration of any of the terms of any contract or agreement falling within paragraph n., or any increase or variation in the basis of calculating the remuneration paid by a member of the Group (including any salary, fee, bonus or commission entitlement or arrangement, or pension contribution) under any such contract or agreement but excluding in any such case, any increase or variation arising by reason of contractual entitlement.

p. Benefit Schemes

i. The establishment of any new profit sharing, bonus or incentive scheme giving rise to payment of emoluments for any financial year in excess of amounts provided for in the budget for the relevant financial year;

ii. the variation to the terms of any existing profit sharing, bonus or incentive scheme giving rise to payment of emoluments for any financial year in excess of amounts provided for in the budget for the relevant financial year;

iii. the establishment of, or variation to the terms of, any share option scheme or shadow share option scheme;

iv. the establishment of, or variation to the terms of, any pension or life insurance scheme giving rise to payment of contributions or emoluments for any financial year in excess of amounts provided for in the budget for the relevant financial year; or

v. the increase of the remuneration of any manager of the Company save as contractually required by his service agreement, or the remuneration payable to any partner of the Company save as contractually required by his service agreement

- 13.7 At an extraordinary partners' meeting, a resolution (other than a change of the nationality of the Company, which requires unanimity) shall be validly passed if a majority in number of the Partners representing at least three quarters (3/4) of the total issued capital of the Company vote in favour of the resolution. The following matters require approval in an extraordinary general partners' meeting (non exhaustive list):

a. Share Issues

The allotment or issue of any parts or securities by the Company, or the grant of any right to require the allotment or issue of any such parts or securities.

b. Share Reorganisations

The increase, reduction, repayment, purchase or re-purchase, sub-division, consolidation or other variation of the capital of the Company, or the reduction of the amount (if any) standing to the credit of any non-distributable reserve.

c. Amendment to Articles

The amendment of any provision of these Articles of Association.

d. Class 1 or 2 Transactions

The undertaking or entering into of any transaction by any member of the Group (other than pursuant to any partner agreement) which, if the Company were admitted to the Official List of the Financial Services Authority and to trading on the London Stock Exchange's market for listed securities, would constitute a transaction falling within Class 1 or 2 (as defined from time to time in the Listing Rules) save that the calculation resulting from the consideration to market capitalisation ratio shall not apply.

e. Change in Nature of Business

The making of any change in the nature of the business of the Company, or permitting the making of any change in the nature of the business of any member of the Group, or, in the case of a subsidiary undertaking acquired after the date of this deed of incorporation, the making of any change in the nature of the business of that subsidiary undertaking (as at the date of such acquisition), which change (in each case) would be material in the context of the Group as a whole.

f. Winding-up

The passing of any resolution to wind up the Company, or the taking of any steps to put the Company into a form of judicial liquidation

13.8. Rights attaching to parts of class B may only be varied or abrogated if the quorum and majority requirements needed for extraordinary general meetings of Partners are also satisfied within class B. Rights attaching to parts of class A may only be varied or abrogated if the quorum and majority requirements needed for ordinary general meetings of Partners are also satisfied within class A.

13.9 General meetings of Partners shall be held in Luxembourg.

13.10 Partners, proxyholders and all other relevant officers of the Company entitled to attend Partner meetings may participate in a general meeting or a meeting of a class of Partners of the Company by means of audio visual conferencing equipment or similar communications system whereby all those participating in the meeting can see, hear and address each other. Such participation shall be deemed to constitute presence in person (or by proxy or authorised representative as appropriate) at such meeting for all purposes including that of establishing a quorum. A meeting held by such means



shall be deemed to take place where the largest group of participators in number is assembled. In the absence of such a majority the location of the chairman shall be deemed to be the place of the meeting.

**Art. 14.** The Company's financial year commences on the 1<sup>st</sup> of January and ends on the 31<sup>st</sup> of December.

**Art. 15.** Each year on the 31<sup>st</sup> of December, the books of the Company shall be closed and the Managers shall prepare an inventory including an estimate of the value of the Company's assets and liabilities as well as the Company's financial statements.

**Art. 16.** Each Partner may inspect the above inventory and the financial statements at the Company's registered office.

**Art. 17.** The amount stated in the annual inventory, after deduction of general expenses, amortisation and other expenses represents the net profit of the Company.

Five per cent (5%) of the net profit of the Company is set aside to be put into a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the corporate capital. The balance may be used freely by the Partners subject to compliance with Article 6 and Article 13.

The Board of Managers is authorised to proceed, as often as it deems appropriate and at any moment in time during the accounting year, to the payment of interim dividends, subject only to the two following conditions: the Board of Managers may only take the decision to distribute interim dividends on the basis of interim accounts drawn up within thirty (30) days before the date of the board meeting; the interim accounts, which may be unaudited, must show that sufficient distributable profits exist.

**Art. 18.** At the time of the winding-up of the Company, the liquidation of the Company will be carried out by one or more liquidators, who may be Partners, and who are appointed by the general meeting of Partners who will determine their powers and remuneration.

**Art. 19.** Each of the Partners will refer to legal provisions on all matters for which no specific provision is made in the Articles of Association.

#### *Transitory disposition*

The first financial year shall begin on the date of the incorporation and shall terminate on 31 December 2013.

#### *Subscription*

The Articles of Association having thus been established, the above-named parties have subscribed and fully paid up the parts as follows:

MGP Empire S.à r.l., prenamed: . . . . .	600 class A parts and 22,392,411 class B parts
Mr Henry Richards, prenamed: . . . . .	400 class A parts and 156,250 class B parts
total: . . . . .	1,000 class A parts and 22,548,661 class B parts

Class A parts are issued at the par value of one Pound Sterling (GBP 1.-) per part with an issue premium of two hundred and eighty one Pounds Sterling and fifty Pence (GBP 281.50) per part and class B parts at the part value of one Pound Sterling (GBP 1.-) per part with an issue premium of three three two six seven three three six eight Pence (GBP 0.332673368) per part.

Payment for the subscriptions is made by way of contributions in kind to the Company of certain shares in Empire LIH Limited, a private company limited by shares governed by English law, having its registered office at 1, Buckingham Place, London SW1E 6HR, United Kingdom and registered with Companies House under number 7089729 as follows:

- 600 A ordinary shares and 22,392,411 ordinary shares by MGP Empire S.a r.l., pre-named
- 400 A ordinary shares and 156,250 ordinary shares by Mr Henry Richards, pre-named.

Proof of the existence and value of the contribution for a total amount of thirty million three hundred thirty-two thousand five hundred Pounds Sterling (GBP 30,332,500.-) including an amount of twenty two million five hundred forty nine thousand six hundred sixty one Pounds Sterling (GBP 22,549,661.-) in respect of capital and an amount of seven million seven hundred eighty two thousand eight hundred and thirty nine Pounds Sterling (GBP 7,782,839.-) in respect of premium has been given to the undersigned notary, who acknowledges this expressly, by delivery of contribution certificates by MGP Empire S.a r.l. and Mr Henry Richards as well as a certificate of Empire LIH Limited.

#### *Expenses*

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately valued at 6601.- Euro.

#### *Extraordinary general meeting*

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named Partners took the following resolutions:

1. The number of Managers is fixed at three persons.
2. Are appointed for an unlimited period:

- Mr. Alexis Gisselbrecht, born in Strasbourg (France) on 27 February 1978, with professional address at 60, Sloane Avenue, London, SW3 3XB, United Kingdom;

- Ms. Samantha Pepper, born in Stevenage (United Kingdom) on 28 December 1984, with professional address at 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

- Mrs. Delloula Aouinti, born in Villerupt (France) on 4 April 1979, with professional address at 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

3. The Company shall have its registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

4. The Luxembourg company with limited liability, MGP Europe (Lux) III S.a r.l., having a share capital of EUR 12,500 with its registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg and registered with the Luxembourg Company and Commercial Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 129066 is hereby approved as future Partner of the Company.

#### Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing mandatory, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing mandatory and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing mandatory, known to the notary, by surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary, the present deed.

#### Suit la version française du texte qui précède:

En l'an deux mille douze, le vingt-quatre octobre

Par devant Maître Paul DECKER, notaire, demeurant à Luxembourg

#### ONT COMPARU:

- MGP Empire S.à r.l, une société à responsabilité limitée régie par les lois en vigueur à Luxembourg, ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149757,

représentée par sa mandataire, Madame Anne Zago demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous-seing privée en date du 19 octobre 2012.

- Monsieur Henry Lloyd Richards, né à Hong Kong le 13 décembre 1951, ayant son adresse professionnelle au 1 Buckingham Place, Londres SW1E 6HR, GrandeBretagne,

représenté par sa mandataire, Madame Anne Zago demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée en date du 18 octobre 2012.

La mandataire, agissant en cette qualité, a requis le notaire instrumentant de prendre acte des statuts d'une société à responsabilité limitée (les «Statuts») qu'elle déclare constituer pour ses mandants comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Les parties nommées ci-avant et toutes les personnes physiques et morales qui peuvent devenir associés (individuellement l'«Associé» et conjointement les «Associés») constituent par la présente une société à responsabilité limitée (la «Société») qui sera régie par les lois relatives à cette société ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

**Art. 2.** L'objet de la Société est la prise des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et toute autre forme d'investissement, l'acquisition par achat, souscription, ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de parts, d'obligations, de dettes, de notes et d'autres valeurs mobilières de toutes espèces, ainsi que la gestion, le contrôle et le développement de son portefeuille.

L'objet de la Société est aussi l'investissement dans et le développement de biens immobiliers ainsi que la gestion de biens immobiliers pour son propre compte.

Dans les limites de son activité, la Société peut accorder des hypothèques, contracter des emprunts, avec ou sans garanties, et se porter garant pour d'autres personnes ou sociétés, dans les limites des dispositions légales y afférentes.

La Société peut contracter des prêts avec ou sans intérêt et procéder à l'émission d'obligations et autres dettes par voie d'une émission privé.

La Société peut poursuivre toute activité de nature financière, industrielle ou commerciale qui se révèle utile directement ou indirectement à l'accomplissement de son objet.

La Société peut en général prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et poursuivre toute activité utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée indéterminée. La constitution de la Société prend effet à la date des Statuts.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination de «Lands Improvement Holdings Empire S.à r.l.»

**Art. 5.** Le siège social de la Société est établi dans la municipalité de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré dans les limites de la municipalité par une résolution du conseil de gérance de la Société. Le siège social pourra être transféré ultérieurement à n'importe quel endroit au Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des Associés adoptée selon la manière requise pour la modification des Statuts.

Des succursales, des filiales ou autres bureaux pourront être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg ou ailleurs par une résolution du Conseil de Gérance de la Société.

Dans l'éventualité où le Conseil de Gérance de la Société détermine que des développements ou événements extraordinaires politiques ou militaires ont eu lieu ou sont imminents et que ces développements ou événements pourraient entraver les activités normales de la Société à son siège social, ou avec la facilité de communication entre ce bureau et les personnes ailleurs, le siège social pourra temporairement être transféré ailleurs jusqu'à la complète cessation de ces circonstances extraordinaires. De telles mesures temporaires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, qui, nonobstant le transfert temporaire de son siège social, restera une société de droit luxembourgeois.

**Art. 6.**

A) Capital social

Le capital social de la Société est fixé à vingt-deux millions cinq cent quarante-neuf mille six cent soixante et un livres sterling (GBP 22.549.661,-) divisés selon les classes de parts suivantes:

- 1.000 parts sociales de la classe A d'une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) par part sociale;
- 22.548.661 parts sociales de la classe B avec une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) par part sociale.

La Société peut émettre des parts sociales de toute classe avec une prime. Le capital de la société peut être augmenté ou réduit en conformité avec les exigences légales en vigueur à Luxembourg.

B) Droits de préemption

Tous les titres (titres de créances et parts) que la Société propose d'allouer totalement en numéraire seront offerts pour souscription aux détenteurs des parts sociales de la classe B et ceux de la classe A proportionnellement au nombre de parts sociales ou de titres de créance émis et détenus par ces détenteurs. Une telle offre sera faite par écrit en spécifiant le nombre maximal de parts sociales ou de titres de créances auquel le détenteur a droit et le délai (pas moins de sept jours) pendant lequel l'offre (si elle n'est pas acceptée et le paiement effectué) est considérée avoir été refusée. L'offre peut être totalement ou partiellement acceptée. Après expiration de ce délai, ou à la réception par la Société de l'acceptation ou du refus de cette offre, le Conseil de Gérance est en droit de céder les parts sociales ou les titres de créances proposés, et qui ne sont pas alloués en conformité avec cette clause, tel que le Conseil de Gérance le juge le plus intéressant pour la Société. Si, en raison de l'inégalité entre le nombre de parts sociales ou titres de créances à émettre et le nombre de parts sociales ou titres de créances détenus par les titulaires ayant le droit de recevoir l'offre des parts sociales, des difficultés surviennent dans la répartition de ces parts sociales ou titres de créances parmi les détenteurs, la décision par le Conseil de Gérance sera décisive.

Le Conseil de Gérance peut déterminer qu'une condition de l'offre selon la présente clause est que les accepteurs souscriront pour la même proportion des titres à émettre par la Société ou par tout autre membre du groupe auquel la Société appartient comme étant égal à la proportion du nombre de parts sociales ou de titres de créances proposés.

C) Prime d'émission

Toute prime sur les parts sociales est payée sur un compte de primes pour la classe correspondante. Le paiement de tout dividende ou toute autre distribution d'un compte de primes aux détenteurs de parts sociales peut être décidé par le Conseil de Gérance. La distribution aux détenteurs de toute classe de parts sociales est limitée au montant de la prime d'émission inscrit au crédit de cette classe de parts sociales.

Sous réserve des dispositions de cet article 6, les détenteurs de parts sociales auxquels des primes d'émission ont été payées, auront droit aux distributions à hauteur du capital et aussi des primes d'émission payées par ces détenteurs réduites par les distributions des primes d'émission aux détenteurs des parts sociales ou tout montant de prime d'émission utilisé pour compenser toute pertes réalisée ou non -réalisée.

D) Droits attachés aux parts de chaque classe

a) Général

Toutes les parts sociales seront soumises aux mêmes droits à l'exception de ceux définis dans les présents statuts ou dans tout accord entre associés.

b) Droits au dividende

A moins que la distribution du dividende ait été dûment décidée conformément aux présents statuts et à tout accord entre associés, un montant égal à 0,25% de la valeur nominale de chaque part sociale sera distribué équitablement à tous les détenteurs de parts sociales au prorata de leurs parts sociales quelle que soit la classe, le solde du montant total distribué sera ensuite totalement alloué aux détenteurs de la classe B.

c) Remboursement du capital lors de la liquidation ou de la réduction du capital

Sur un remboursement de capital en cas de liquidation, réduction de capital ou autrement, l'actif excédentaire de la Société après paiement des dettes et, le cas échéant, les frais de liquidation, sera distribué en priorité parmi les détenteurs des parts sociales de la classe B; à condition qu'après distribution des premiers £ 60.000,000.- du solde, les détenteurs des parts sociales de la classe A (le cas échéant) aient droit de recevoir un montant égal à la valeur nominale et à la prime d'émission des parts sociales de la classe A moins les dividendes payés concernant les parts sociales de la classe A.

Le paiement aux détenteurs de parts sociales d'une classe particulière sera effectué en proportion au nombre de parts sociales de la classe concernée détenue par chacun d'eux.

#### E) Rachat des parts sociales

Sur demande d'un associé, les parts ne peuvent être rachetées.

Cependant, la Société peut racheter les parts sociales émises de la classe A toutes les fois que le Conseil le considère utile dans l'intérêt de la Société, sous réserve des modalités et conditions qu'il définit et des limitations énoncées dans les statuts, dans tout accord conclu avec les associés et aux termes de la loi. Le prix de rachat sera au moins la valeur nominale et la prime versée pour les parts sociales de la classe A à racheter plus un pourcentage de la valeur des parts sociales de la classe A tel que décidé par le Conseil de Gérance au moment du rachat et conformément à tout accord avec les associés. La Société peut racheter les parts sociales appartenant à un ou plusieurs associés sans proposer un rachat proportionnel des parts sociales aux autres associés.

A moins que le rachat ne soit immédiatement suivi d'une réduction de capital, celui-ci s'effectuera avec les bénéfices de la Société et les réserves non obligatoires, comprenant toute prime payée mais à l'exclusion de toute réserve exigée par la loi luxembourgeoise.

Chaque détenteur des parts sociales signera et livrera les documents et actes ou prendra les mesures requises par la Société pour mettre en application ces dispositions. Chaque détenteur de parts sociales accorde une procuration à chaque administrateur pour signer et livrer les documents ou actes ou prendre les mesures au nom et pour le compte du détenteur des parts sociales dans la mesure où celui-ci ne respecte pas cette obligation.

Quand une part sociale d'une classe quelle qu'elle soit est rachetée, son détenteur n'aura pas de droit s'y rattachant (à l'exception du droit de percevoir un dividende déclaré avant le rachat).

Le Conseil de Gérance annule toutes les parts sociales rachetées et est autorisé à prendre toutes les mesures pour enregistrer les modifications statutaires de la Société et les publier conformément aux lois applicables à Luxembourg.

### **Art. 7.**

7.1. Les parts sociales sont cessibles entre associés conformément aux dispositions contractuelles entre associés (en particulier, les dispositions relatives à la préemption et les droits de consentement des associés).

7.2. La cession des parts sociales inter vivos à des personnes qui ne sont pas encore des associés dans la Société sera effectuée avec l'autorisation des associés représentant au moins trois quart du capital et en conformité avec les dispositions contractuelles entre associés (en particulier, les dispositions relatives à la préemption et les droits de consentement des associés). Pour toute autre question, référence est faite aux articles 189 et 190 de la loi sur les sociétés commerciales.

#### 7.3. Aux fins des présents statuts:

(a) un changement parmi les membres constituants (comportant sans limitation tout changement (quelle que soit sa mise en œuvre) dans les droits légaux ou équitables de tout membre) d'un partenariat détenant des parts sociales ne constitue pas une cession de ces parts sociales; et

(b) ce qui suit est considéré (sans limitation) comme une cession par un détenteur des parts:

(i) toute instruction (par renonciation ou autrement) par un détenteur ayant droit à l'attribution ou la cession des parts sociales qu'une part soit attribuée ou émise ou cédée à une autre personne; et

(ii) sous réserve de l'article 7.3 (a), toute vente ou autre disposition (incluant par hypothèque, gage ou garantie) de droits légaux ou équitables sur une part sociale (comprenant tout droit de vote y relatif), (A) que ce soit ou non par le détenteur, (B) que ce soit contre rémunération ou non, et (C) que ce soit effectué par un acte écrit.

7.4. Pour permettre au Conseil de Gérance de déterminer s'il y a eu une cession de parts sociales en violation des présents statuts, le Conseil de Gérance peut, et est tenu de le faire sur demande écrite par les détenteurs d'une majorité des parts sociales de la classe B, demander à tout détenteur ou représentant légal de tout détenteur décédé ou toute personne désignée comme cessionnaire dans toute cession enregistrée ou toute autre personne que le Conseil peut raisonnablement estimer détenir une information pertinente, de fournir à la Société cette information et la preuve que le Conseil juge appropriées; incluant (mais non limité) les noms, adresses de toutes les personnes ayant des intérêts dans les parts sociales enregistrées au nom du détenteur. A défaut de fournir cette information ou preuve pour permettre au Conseil de déterminer qu'un tel manquement n'a pas eu lieu ou si, suite au résultat d'une telle information ou preuve, le Conseil constate un tel manquement, il en informera immédiatement par écrit le détenteur de ces parts sociales et si celui-ci ne remédie pas à ce manquement dans les 20 jours à dater de la réception de l'information écrite:

(a) les parts sociales ne conféreront pas de droits au détenteur (ou à tout mandataire):

(iii) de voter; ou

(iv) de percevoir des dividendes ou d'autres distributions (autres que le montant payé (ou crédit) pour la valeur nominale (et toute prime) des parts sociales lors d'un remboursement de capital conformément à l'article 6),

ou relatifs aux parts sociales ou à d'autres parts sociales émises conformément à l'offre faite au détenteur; et

(b) le détenteur peut être tenu (par information écrite du Conseil au détenteur) à tout moment suite à cet avis de céder la totalité ou une partie de ses parts sociales à des personnes et au prix déterminé par le Conseil.

Les droits visés à l'article 7.4 (a) peuvent être rétablis par le Conseil avec le consentement écrit des détenteurs d'une majorité de parts sociales de classe B ou, sinon, au terme de la cession visée à l'article 7.4 (b).

7.5. Si un détenteur ne cède pas les parts sociales qui doivent l'être aux termes de l'article 7.4 ou des dispositions statutaires ou des accords contractuels conclu par les associés (les «titres visés»):

(c) le président de la Société ou, à défaut, un des administrateurs de la Société ou toute autre personne dûment nommée par une résolution du Conseil adoptée à cette fin, sera considéré comme le représentant du détenteur disposant des pleins pouvoirs pour signer et remettre au nom et pour le compte du détenteur tous les actes nécessaires pour rendre effectif la cession des titres concernés au cessionnaire;

(d) le Conseil de Gérance peut recevoir et donner décharge pour le prix d'achat au nom du détenteur et inscrire le nom du cessionnaire dans le registre des membres ou dans tout autre registre relatif à la cession des titres;

(e) le Conseil de Gérance payera dans les meilleurs délais le prix d'achat sur un compte bancaire séparé au nom de la Société et si et quand le détenteur remet les certificats relatifs aux titres à la Société (ou toute autre forme d'indemnité estimée conforme par le Conseil en ce qui concerne le certificat perdu), il recevra le prix d'achat, sans intérêts et déduction faite des montants dus à la Société par le détenteur conformément aux statuts ou autrement; et

(f) si un tel certificat devait comprendre les titres visés que le détenteur n'est pas tenu de céder, la Société émettrait un certificat représentant le solde pour ces titres visés.

La nomination mentionnée à l'article 7.5 (a) est irrévocable et donnée en garantie pour l'exécution des obligations du détenteur aux termes des présents statuts.

7.6 Cet article est soumis à tout accord des associés (en particulier les dispositions relatives à la préemption et les droits de consentement des associés).

**Art. 8.** Le décès, l'incapacité ou la faillite de l'un des Associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 9.** Ni les créanciers, ni les héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société. Etant entendu que cet Article 9 ne doit pas empêcher un Associé de mettre en gage ses parts sociales si tel Associé se conforme à l'article 189 de la Loi de 1915.

**Art. 10.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants (individuellement le "Gérant" et collectivement les "Gérants"), Associés ou non, nommés par l'assemblée des Associés. Si plusieurs Gérants sont nommés, ils forment un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

Les associés ont le pouvoir de révoquer à tout moment le (les) gérant(s) sans invoquer de motifs et en particulier (mais non exclusivement) dans les cas suivants:

(a) il est inapte en raison de troubles mentaux, maladie ou incapacité de diriger et gérer ses affaires; et

(b) pour quelque raison que ce soit, il cesse d'être employé ou de prester des services à la Société ou à toute filiale de la Société. Les décisions sont prises à la majorité des votes.

Envers les tiers, le (les) gérant(s) dispose des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et exécuter ou autoriser tout acte ou opération liée à son objet social.

Pour être valides, les résolutions du Conseil de Gérance doivent être approuvées par le vote d'au moins une majorité simple des Gérants présents ou représentés au moment de la réunion. En cas de partage de voix, un président du Conseil de Gérance qui pourra être nommé n'aura pas de vote prépondérant.

Les Gérants peuvent nommer un président du Conseil de Gérance et déterminer la durée pour laquelle il est nommé. Si aucun président n'est nommé ou lorsque le président nommé n'est pas présent dans les cinq minutes qui suivent l'heure fixée pour la réunion, les Gérants peuvent choisir parmi eux et nommer un nouveau président.

Un Gérant pourra participer à la réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou tout autre moyen de communication permettant aux personnes présentes de communiquer entre elles. Un Gérant qui assiste à la réunion de la façon décrite ci-dessus sera considéré comme ayant été présent en personne. Sauf décision contraire des Gérants, la réunion est considérée comme ayant été tenue au lieu où le président a initié la réunion.

Un procès-verbal des décisions prises lors d'une réunion du Conseil de Gérance sera dressé et le cas échéant pourra être signé uniquement par le président de la réunion du Conseil de Gérance.

Un Gérant peut se faire représenter lors des réunions du Conseil de Gérance, à condition de remettre une procuration écrite à la personne de son choix. Cette personne doit nécessairement être un autre membre du Conseil de Gérance. Le vote du représentant sera traité comme si le Gérant représenté avait voté en personne.

Les résolutions écrites signées par tous les Gérants auront la même validité et efficacité que si elles avaient été prises lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures pourront figurer sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une même résolution et pourront être prouvées par lettre, télécopie ou tous moyens similaires de communication.

Au cas où il y a plus d'un Gérant nommé, chaque Gérant peut engager la Société par sa seule signature (par exemple signature de procuration) à condition qu'une telle transaction implique un montant inférieur à 15.000,- EUR (ou somme

équivalente dans toute autre devise) ou par la signature de toute déclaration fiscale quelque soit le montant de cette déclaration. Pour toute autre transaction, deux Gérants peuvent engager la Société par leur signature conjointe. Un pouvoir de signature pour tous types de transaction peut être aussi délégué par une résolution du Conseil de Gérance à un seul Gérant ou à un tiers dans le contexte d'une transaction spécifique.

**Art. 11.** La Société indemniserà, dans le sens le plus large permis par la loi, toute personne qui est ou qui a été, un Gérant ou fondé de pouvoir de la Société, des responsabilités et des dépenses raisonnablement occasionnées ou payées par cette personne en relation avec toutes enquêtes, demandes parts ou tous procès dans lesquels elle a été impliquée en tant que partie ou auxquels elle est ou aura été partie en sa qualité de Gérant ou de fondé de pouvoir de la Société ou pour avoir été à la demande de la Société, Gérant ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est partenaire ou créditrice et par laquelle elle ne serait pas indemnisée par cette société ainsi que de montants payés ou occasionnés par elle dans le cadre du règlement de ceux-ci, sauf le cas où dans pareils enquêtes, demandes parts ou procès, elle sera finalement condamnée pour négligence ou faute ou mauvaise administration dans l'exécution de son mandat; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que pour des matières couvertes par l'arrangement dont une cour compétente a approuvé l'arrangement ou si la Société est informée par son avocat-conseil que le Gérant ou le fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs.

**Art. 12.** Le ou les Gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Ils sont de simples mandataires et ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 13.**

13.1. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales détenues.

13.2. Chaque associé dispose de droits de vote en fonction de la détention de ses parts sociales.

13.3. Chaque associé peut désigner un mandataire pour le représenter aux réunions.

13.4. Les décisions sont adoptées lors des assemblées générales ou par écrit.

13.5. Le Conseil de Gérance de la Société statuant à la majorité simple ainsi que les associés représentant au moins cinquante pourcent du capital peut convoquer l'assemblée des associés.

13.6. Toutes les assemblées générales des associés autres que celles convoquées pour les questions énoncées à l'article 13.7 sont appelées les assemblées ordinaires des associés. Lors de ces assemblées, une résolution est valablement adoptée à la majorité simple qui est réunie si plus de cinquante pourcent (50%) du capital total souscrit vote en faveur de la résolution. Les questions suivantes requièrent l'approbation lors des assemblées générales ordinaires des associés (liste non exhaustive):

a. Approbation des états financiers

L'approbation des états financiers annuels de la Société et les décisions relatives à la répartition des bénéfices en rapport avec ces états financiers.

b. Dividendes

La déclaration et le paiement de tout dividende ou autre distribution aux détenteurs des parts sociales de la Société.

c. Opérations sur titres

Toute vente ou acquisition de titres cotés ou négociés sur un marché d'investissement reconnu.

d. Budget et plan d'affaires

i. En relation avec chaque exercice financier, l'adoption du budget et du plan d'affaires.

ii. Des engagements pour les dépenses par tout membre du Groupe à moins qu'ils aient été prévus dans ce budget pour cet exercice financier et à hauteur du montant prévu.

iii. La révision du budget ou du plan d'affaires

iv. Des opérations matériellement incompatibles avec le budget ou le plan d'affaires.

e. Acquisition d'actifs substantielle

(Sous réserve et à hauteur que (a) toute acquisition ou cession soit spécifiquement prévue dans le budget de chaque exercice financier; et (b) en ce qui concerne les dépenses (réglementées par les paragraphes d.ii et d.iii), toute acquisition ou cession (comprenant, de manière non limitative, tout achat, vente, cession, bail, licence ou location-vente) par un membre du Groupe de tout actif ou groupe d'actifs (à l'exclusion de toute acquisition ou cession d'une société ou entreprise (ou d'une partie de celle-ci) qui sera régie par la clause 13.6 d. et le paragraphe f).

f. Acquisition d'entreprises ou de parts sociales

Sous réserve que tout accord ou engagement soit prévu dans le budget de chaque exercice financier, la conclusion par tout membre du Groupe d'un accord ou engagement ou son amendement (à l'exclusion de tout accord ou engagement visé au paragraphe j, que la contrepartie ou la valeur considérée soit suffisante ou non pour relever du paragraphe h), pour l'acquisition ou la cession de la totalité ou d'une partie d'une entreprise ou l'acquisition et la cession de parts sociales dans le capital d'une société, dans les cas où un tel accord ou engagement est significatif dans le contexte du Groupe en entier mais ne relève pas de la clause 13.6 d.

g. Filiales



L'acquisition ou la création de filiales par le Groupe.

h. Joint ventures, partenariats

La création, la conclusion, la cessation ou le retrait de tout partenariat, consortium, joint venture ou toute autre association non dotée de la personnalité morale par un membre du Groupe.

i. Transactions non effectuées sur une base de prix du marché

La conclusion de toute transaction par un membre du Groupe quelle qu'en soit sa nature autre que selon les conditions normales du marché ou dans le cadre normal des transactions du Groupe (y compris si la Société était admise sur la liste officielle de Financial Services Authority et le commerce sur le London Stock Exchange's market for listed securities, toute transaction qui constituera une transaction avec une partie liée (telle que définie dans le règlement de la bourse)).

j. Prêt

Le prêt d'argent par un membre du groupe (à l'exception des prêts aux employés du Groupe pour des montants ne dépassant pas GBP 2.000 par employé ou dans le cadre normal des transactions ou à une filiale détenue à 100% pour une utilisation dans un cadre normal de transactions).

k. Litige

L'initiation ou le règlement d'un litige important par tout membre du Groupe.

1. Changements apportés aux méthodes comptables et aux dates de référence comptable

Le changement apporté aux méthodes ou principes comptables ou à la base de leur application, à l'exception des changements imposés pour se conformer aux modifications légales ou normes comptables ou le changement de toute date de référence comptable d'un membre du Groupe.

m. Réviseurs

La nomination des réviseurs de la Société si une telle nomination est décidée.

n. Nomination des gérants et cadres

La nomination ou la révocation de tout gérant ou président de la Société ou la conclusion ou résiliation de tout contrat de travail, contrat de prestation de services ou contrat de services par un membre du Groupe.

o. Changements apportés aux accords

La modification des termes de tout contrat relevant du paragraphe n ou l'augmentation ou la modification dans la base de la rémunération payé par un membre du Groupe (y compris le salaire, les honoraires, le bonus ou le droit à commission ou la contribution à la retraite) selon ce contrat, mais excluant toute augmentation ou modification en raison d'une obligation contractuelle.

p. Prestations définies

i. l'établissement de nouveaux accords de participation, de bonus ou système d'incitation donnant lieu au paiement d'émoluments pour tout exercice financier qui excède les montants prévus dans le budget pour l'exercice financier concerné;

ii. la modification dans les conditions des accords de participation, de bonus ou système d'incitation existantes donnant lieu au paiement d'émoluments pour tout exercice financier qui excède les montants prévus dans le budget pour l'exercice financier concerné;

iii. l'établissement ou la modification des termes de tout plan d'option de souscription de parts;

iv. l'établissement ou la modification des termes du régime de pension ou d'assurance-vie donnant lieu au paiement d'émoluments pour tout exercice financier qui excède les montants prévus dans le budget pour l'exercice financier concerné; ou

v. l'augmentation de la rémunération de tout gérant de la Société, sauf si contractuellement prévu dans son contrat de services ou de la rémunération à verser à tout associé de la Société, sauf si contractuellement prévu par son contrat de services.

13.7. Lors d'une assemblée extraordinaire des associés, une résolution (autre qu'un changement de nationalité de la Société, qui exige l'unanimité) sera valablement adoptée si la majorité des associés en nombres représentant au moins trois quart (3/4) du capital souscrit de la Société vote en faveur de la résolution. Les questions suivantes exigent l'approbation lors d'une assemblée générale extraordinaire des associés (liste non exhaustive):

a. Emission de parts

L'attribution ou l'émission de parts ou de titres par la Société ou le droit d'exiger l'attribution ou l'émission de parts ou de titres (autre que l'attribution ou l'émission de parts ou de titres selon les dispositions statutaires sur le capital autorisé).

b. Réorganisation des parts

L'augmentation, la réduction, le remboursement, l'achat ou le rachat, la subdivision, la consolidation ou tout autre modification du capital de la Société ou la réduction du montant (le cas échéant) inscrit au crédit de toute réserve non distribuable (incluant le compte de primes ou la réserve de rachat).

c. Amendement aux statuts

L'amendement apporté aux dispositions statutaires.

d. Transactions de classe 1 et 2

La conclusion de toute transactions par un membre du Groupe (autre que celle prévue par un accord) qui constituera une transaction se référant à la classe 1 et 2 (tel que défini dans le règlement de la bourse) si la Société était admise sur la liste officielle de la Financial Services Authority et et le commerce sur le London Stock Exchange's market for listed securities, sauf que le calcul résultant du «consideration to market capitalisation ratio» ne s'applique pas.

e. Changement d'activités

Le changement dans la nature des activités de la Société ou de tout membre du Groupe ou, en cas d'acquisition d'une filiale après la date de l'acte de constitution, le changement dans la nature des activités de la filiale (à la date de l'acquisition) dont le changement (dans chaque cas) revêt de l'importance pour le Groupe en entier.

f. Liquidation

L'adoption de toute résolution pour liquider la Société ou la prise de toutes mesures pour mettre la Société en liquidation judiciaire.

13.8. Les droits rattachés à la classe B peuvent être modifiés ou abrogés si les exigences en matière de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires des associés sont remplies au sein de la classe B. Les droits rattachés à la classe A peuvent être modifiés ou abrogés si les exigences en matière de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires des associés sont remplies au sein de la classe A.

13.9. Les assemblées générales des associés se tiendront à Luxembourg.

13.10. Les associés, mandataires et tous les dirigeants de la Société ayant droit d'assister aux réunions des associés peuvent participer à une assemblée générale ou à une assemblée d'une classe d'associés de la Société par vidéoconférence ou par un système de communication équivalent où tous les participants peuvent voir, entendre et s'adresser aux autres. Une telle participation est considérée comme une présence personnelle (ou par mandataire ou représentant autorisé) à l'assemblée pour tous les objectifs incluant celui d'établir le quorum. Une telle assemblée est considérée se tenir où le plus grand nombre de participants est réuni. En l'absence de majorité, le lieu où se trouve le président est considéré comme le lieu de l'assemblée.

**Art. 14.** L'année sociale de la Société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 15.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes de la Société sont arrêtés et le ou les Gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société ainsi que le bilan.

**Art. 16.** Tout Associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 17.** Le montant indiqué dans l'inventaire annuel, après déduction des frais généraux, des amortissements et autres dépenses représente le bénéfice net de la Société.

Cinq pourcent (5%) du bénéfice net de la Société est affecté à une réserve statutaire jusqu'à ce que son montant atteigne les dix pourcent (10%) du capital. Le solde peut être librement utilisé par les associés dans le respect des articles 6 et 13.

A tout moment et toutes les fois qu'il le juge approprié pendant l'exercice comptable, le Conseil de Gérance est autorisé à payer des dividendes intérimaires, sous réserve des deux conditions suivantes: le Conseil de Gérance peut seulement décider de distribuer des dividendes intérimaires sur base des comptes intérimaires établis dans les trente (30) jours avant la date du Conseil de Gérance; les comptes intérimaires, qui peuvent être non vérifiés, doivent présenter des bénéfices distribuables suffisants.

**Art. 18.** Lors de la dissolution de la Société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

**Art. 19.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents Statuts, chacun des Associés se réfère aux dispositions légales.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice financier commencera à la date de constitution et s'achèvera le 31 décembre 2013.

*Souscription et Libération*

Après établissement des statuts, les parties susmentionnées ont souscrit et libérer les parts sociales comme suit:

MGP Empire S.à r.l., précitée: 600 parts sociales de la classe A et 22.392.411 parts sociales de la classe B

M. Henry Richards, précité: 400 parts sociales de la classe A et 156.250 parts sociales de la classe B

Total: 1.000 parts sociales de la classe A et 22.548.661 parts sociales de la classe B

Les parts sociales de la classe A sont émises avec une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) par part et une prime d'émission de deux cent quatre-vingt-un livre sterling et cinquante pence (GBP 281,50) par part sociale et les parts sociales de la classe B avec une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) par part et une prime d'émission de trois trois deux six sept trois trois six huit pence (GBP 0,332673368) par part sociale.

Le paiement des souscriptions s'effectue par des apports en nature à la Société des parts de Empire LIH Limited, une société à responsabilité limitée, régie par la loi anglaise, ayant son siège sociale au 1, Buckingham Place, London SW1E 6HR, Grande-Bretagne et inscrit au registre de commerce sous le numéro 7089729 comme suit:

- 600 parts ordinaires de la classe et 22.392.411 parts ordinaires par MGP Empire S.à.r.l., précitée
- 400 parts ordinaires et 156.250 parts ordinaires par M. Henry Richards, précité.

La preuve de l'existence et de la valeur de l'apport pour un montant total de trente millions trois cent trente deux mille cinq cent livre sterling (GBP 30.332.500,-) y inclus un montant de vingt-deux millions cinq cent quarante-neuf mille six cent soixante et un livres sterling (GBP 22.549.661,-) de capital et un montant de sept millions sept cent quatre-vingt-deux mille huit cent trente-neuf livres sterling (GBP 7.782.839,-) de prime d'émission a été donnée au notaire soussigné, qui le reconnaît expressément, par la délivrance d'une attestation de MGP Empire S.à r.l. et M. Henry Richards ainsi qu'un certificat de Empire LIH Limited.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, quelque soit sa forme, qui incombent à la Société ou qui sont à sa charge en raison de sa constitution, est approximativement évalué à 6601,- Euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Après la constitution de la Société, les associés nommés ci-avant ont adopté les résolutions suivantes:

1. Le nombre des gérants est fixé à trois personnes.
2. Sont nommés pour une période indéterminée:
  - Monsieur Alexis Gisselbrecht, né à Strasbourg (France) le 27 février 1978, ayant son adresse professionnelle au 60, Sloane Avenue, London SW3 3XB, Grande-Bretagne;
  - Madame Samantha Pepper, née à Stevenage (Grande-Bretagne) le 28 décembre 1984, ayant son adresse professionnelle au 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
  - Madame Delloula Aouinti, née à Villerupt (France) le 4 avril 1979, ayant son adresse professionnelle au 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
3. Le siège social de la Société est établi au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.
4. La société à responsabilité limitée, MGP Europe (Lux) III S.à.r.l., disposant d'un capital de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) et ayant son siège au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129.066, est approuvée comme futur associé de la Société.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais atteste par la présente que sur demande du mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; sur la demande de ce même mandataire et en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date en tête des présentes.

Après lecture donné au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et résidence, la comparante a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: A. ZAGO, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 octobre 2012. Relation: LAC/2012/51306. Reçu 75,-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 8 novembre 2012.

Référence de publication: 2012148373/845.

(120195622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2012.

---

#### **Aerium Properties 7 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 147.620.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012148135/9.

(120195411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2012.

---

**AH Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 172.617.

*Extrait des résolutions des associés de la Société adoptées le 31 octobre 2012.*

Les associés de la Société ont décidé de nommer Rishi Kumar Gupta, né le 10 février 1952 en Inde, de résidence professionnelle au 540, Madison Avenue, 38<sup>e</sup> étage, 10022 New York, Etats- Unis d'Amérique, en qualité de gérant A de la Société et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AH Holding S.à r.l.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012148136/15.

(120195358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2012.

**AI International Chemicals S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 144.098.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 17 septembre 2012, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 17 octobre 2012.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2012148138/13.

(120195463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2012.

**Galleria Capital Partners V S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 89.917.

In the year two thousand twelve, on the sixth of November.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "Galleria Capital Partners V S.C.A.", a société en commandite par actions, having its registered office at 9, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach, registered with the Luxembourg Trade Registry under section B number 89.917, incorporated by deed dated on November 5<sup>th</sup>, 2002, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 1784 of December 17<sup>th</sup>, 2002.

The meeting is presided by Mr Charles KRIER, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mrs Rachel UHL, lawyer, residing in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- Closed, the attendance list let appear that all the shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. Transfer of the registered office of the Company from 9, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg to 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously decide what follows:

*Sole resolution:*

The meeting decides to transfer the registered office of the Company from 9, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L- 5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg to 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and to amend consequently article 2, first paragraph of the statutes, as follows:

“ **Art. 2. First paragraph.** The company will have its registered office in Luxembourg”.

*Expenses:*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately thousand two hundred Euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up and duly enacted in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la traduction française:**

L'an deux mille douze, le six novembre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en commandite par actions "Galleria Capital Partners V S.C.A.", ayant son siège social à 9, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L- 5365 Munsbach, R.C.S. Luxembourg section B numéro 89.917, constituée suivant acte reçu le 5 novembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1784 du 17 décembre 2002.

L'assemblée est présidée par Monsieur Charles KRIER, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Rachel UHL, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extra-ordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1.- Transfert du siège social de la société du 9, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L- 5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

*Résolution unique*

L'assemble décide de transférer le siège social de la société du 9, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L- 5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et de modifier en conséquence l'article 2, premier alinéa des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2. Premier alinéa.** La société a son siège social à Luxembourg.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille deux cents Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: C. KRIER, R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 07 novembre 2012. Relation: LAC/2012/52151. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, Délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, 19 novembre 2012.

Référence de publication: 2012148290/88.

(120195244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2012.

---

**Airetsa S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 50.587.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 12 novembre 2012*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2012:

- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg, Président;

- Monsieur Richard SIMPSON, demeurant à «Serenity» No 8 Lancaster Ridge, Westmoreland, St James, Barbados, West Indies;

- Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2012:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 9, rue du Laboratoire, L - 1911 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 12 novembre 2012.

Référence de publication: 2012148139/21.

(120195598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2012.

---

**Alize S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 93.158.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2012148141/13.

(120195956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2012.

---

**Ambiance Sun, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4830 Rodange, 3, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 87.748.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012148143/9.

(120195300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2012.

---



**Anatevka, Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 95.132.

—  
EXTRAIT

Par résolutions écrites en date du 12 novembre 2012, le conseil d'administration de la société constatant que Monsieur Patrick Rochas avait mis fin à son mandat d'administrateur et que l'un des sièges au conseil d'administration était vacant, a décidé de coopter Monsieur Philippe Slendzak, né le 28 mars 1962 et résidant 10, avenue de nations, F-57970 Yutz, pour pourvoir au remplacement de Monsieur Rochas avec effet au 12 novembre 2012.

La ratification de sa nomination sera proposée lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société qui se tiendra au plus tard en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ANATEVKA  
Mélanie Sauvage  
Mandataire

Référence de publication: 2012148144/18.

(120195980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2012.

---

**Argane S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.  
R.C.S. Luxembourg B 33.725.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle du 3 septembre 2012*

Les mandats des trois administrateurs, à savoir Messieurs Rachid BOUDERKA, né le 25/02/1972 à Meknés (Maroc), résidant au 55 Bd Ennasr, Meknés (Maroc), M'barek BOUDERKA, né le 01/01/1948 à Idaouguidie (Maroc), résidant au 82 rue Jean Jaurès, F-92170 Vanves (France) et Mohamed BOUDERKA, né le 01/01/1938 à Ait Baha Chtouka Ait Baha (Maroc), résidant au 55 Bd Annasr Riad, Meknés (Maroc) sont reconduits jusqu'à l'Assemblée qui se tiendra en 2018.

Le mandat de l'Administrateur-Délégué, à savoir M'barek BOUDERKA, né le 01/01/1948 à Idaouguidie (Maroc), résidant au 82 rue Jean Jaurès, F-92170 Vanves (France) est reconduit pour une période illimitée.

Mademoiselle Zineb BOUDERKA, née le 21 avril 1984 à Boulogne-Billancourt (France), et résidant au 82 rue Jean Jaurès, F-92170 Vanves (France) est nommée au poste de Commissaire aux Comptes, jusqu'à l'Assemblée qui se tiendra en 2018, en remplacement de Monsieur Abdallah SAIDNA.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme  
ARGANE S.A.  
Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2012148145/22.

(120195204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2012.

---

**Harvest I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 159.873.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-third of October;

Before Us M<sup>e</sup> Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

## THERE APPEARED:

1) Alinda Infrastructure Parallel Fund II, L.P., an exempted limited partnership established and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands, registered with the Registrar of Limited Partnerships under registration number WK-27329 ("Alinda Infrastructure Parallel Fund II, L.P."),

being the holder of three hundred thirty-four thousand one hundred thirty-nine (334,139) shares of the Company;

here represented by Me Anne-Laure GIRAUDEAU, Avocat, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

2) Alinda Infrastructure Fund II AIV-A, L.P., an exempted limited partnership established and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Walkers Corporate Services Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands, registered with the Registrar of Limited Partnerships under registration number WK-30723 (“Alinda Infrastructure Fund II AIV-A, L.P.”),

being the holder of forty-one thousand and one (41,001) shares of the Company;

here represented by Me Anne-Laure GIRAUDEAU, Avocat, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

3) Alinda Infrastructure Fund II AIV, L.P., an exempted limited partnership established and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Walkers Corporate Services Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands, registered with the Registrar of Limited Partnerships under registration number WK-29607 (“Alinda Infrastructure Fund II AIV, L.P.”),

being the holder of four hundred forty-six thousand one hundred ninety-three (446,193) shares of the Company;

here represented by Me Anne-Laure GIRAUDEAU, Avocat, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

Said proxies, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are all the shareholders of Harvest I S.à r.l. (the “Company”), a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 412F, route d’Esch L-2086 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 159.873 incorporated pursuant to a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 16 March 2011, published with the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations dated 17 June 2011, number 1322. The articles were amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, on 20 July 2012, published with the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations dated 11 September 2012, number 2251.

The appearing parties representing the entire share capital of the Company and having waived any notice requirement may validly deliberate on the following agenda:

#### *Agenda:*

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of forty-eight thousand six hundred fifty euro (EUR 48,650) in order to increase it from its current amount of eight hundred twenty-one thousand three hundred thirty-three euro (EUR 821,333) up to eight hundred sixty-nine thousand nine hundred eighty-three euro (EUR 869,983) through the issuance of forty-eight thousand six hundred fifty (48,650) new shares of the Company, having a par value of one euro (EUR 1) each, through the conversion of forty-eight thousand six hundred fifty (48,650) convertible preferred equity certificates having a par value of one euro (EUR 1) each, issued by the Company;

2. Subsequent amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 5.1.** The Company’s share capital is set at eight hundred sixty-nine thousand nine hundred eighty-three euro (EUR 869,983), consisting of eight hundred sixty-nine thousand nine hundred eighty-three (869,983) shares having a par value of one euro (EUR 1) each.”

3. Miscellaneous.

Then, the general meeting of shareholders, after deliberation, unanimously took the following resolutions:

#### *First resolution*

The general meeting of shareholders resolves to increase the share capital of the Company by a total amount of forty-eight thousand six hundred fifty euro (EUR 48,650) in order to increase it from its current amount of eight hundred twenty-one thousand three hundred thirty-three euro (EUR 821,333) up to eight hundred sixty-nine thousand nine hundred eighty-three euro (EUR 869,983) through the issuance of forty-eight thousand six hundred fifty euro (EUR 48,650) new shares of the Company, having a par value of one euro (EUR 1) each, through the conversion of:

- nineteen thousand seven hundred ninety-two (19,792) convertible preferred equity certificates issued by the Company, having a par value of one euro (EUR 1) each, which are currently held by Alinda Infrastructure Parallel Fund II, L.P., aforementioned, into nineteen thousand seven hundred ninety-two (19,792) shares of the Company having a par value of one euro (EUR 1) each;

- two thousand four hundred twenty-eight (2,428) convertible preferred equity certificates issued by the Company, having a par value of one euro (EUR 1) each, which are currently held by Alinda Infrastructure Fund II AIV-A, L.P., aforementioned, into two thousand four hundred twenty-eight (2,428) shares of the Company having a par value of one euro (EUR 1) each; and

- twenty-six thousand four hundred thirty (26,430) convertible preferred equity certificates issued by the Company, having a par value of one euro (EUR 1) each, which are currently held by Alinda Infrastructure Fund II AIV, L.P., aforementioned, into twenty-six thousand four hundred thirty (26,430) shares of the Company having a par value of one euro (EUR 1) each,

in accordance with the resolutions adopted by the Company's board of managers on 18 October 2012.

The forty-eight thousand six hundred fifty euro (EUR 48,650) new shares of the Company have been subscribed as follows:

- Alinda Infrastructure Parallel Fund II, L.P. aforementioned, has subscribed for nineteen thousand seven hundred ninety-two (19,792) new shares of the Company;
  - Alinda Infrastructure Fund II AIV-A, L.P., aforementioned, has subscribed for two thousand four hundred twenty-eight (2,428) new shares of the Company; and
  - Alinda Infrastructure Fund II AIV, L.P., aforementioned, has subscribed for twenty-six thousand four hundred thirty (26,430) new shares of the Company;
- together being referred to as the "Shares".

All the Shares so subscribed have been fully paid up.

Proof of the existence and of the value of the contributions has been produced to the undersigned notary.

The total contribution of forty-eight thousand six hundred fifty euro (EUR 48,650) is entirely allocated to the Company's share capital.

#### *Second resolution*

As a consequence of the adoption of the first resolution above, the general meeting of shareholders decides to amend article 5.1 of the Company's articles of association which shall therefore read as follows:

**" Art. 5.1.** The Company's share capital is set at eight hundred sixty-nine thousand nine hundred eighty-three euro (EUR 869,983) consisting of eight hundred sixty-nine thousand nine hundred eighty-three (869,983) shares having a par value of one euro (EUR 1) each."

#### *Statement*

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

WHEREOF the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties known to the notary by his name, first name and residence, this person signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le vingt-troisième jour du mois d'octobre.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

#### **ONT COMPARU:**

1) Alinda Infrastructure Parallel Fund II, L.P., une société constituée et existant sous les lois des Îles Caïmans, ayant son siège social sis c/o Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Îles Caïmans, inscrite au Registrar of Limited Partnerships sous le numéro d'inscription WK-27329 ("Alinda Infrastructure Parallel Fund II, L.P."),

détentrice de trois cent trente-quatre mille cent trente-neuf (334.139) parts sociales de la Société,

ici représentée par Maître Anne-Laure GIRAUDEAU, Avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

2) Alinda Infrastructure Fund II AIV-A, L.P., une société constituée et existant sous les lois des Îles Caïmans, ayant son siège social sis c/o Walkers Corporate Services Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Îles Caïmans, inscrite au Registrar of Limited Partnerships sous le numéro d'inscription WK-30723 ("Alinda Infrastructure Fund II AIV-A, L.P."),

détentrice de quarante et un mille une (41.001) parts sociales de la Société,

ici représentée par Maître Anne-Laure GIRAUDEAU, Avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé; et

3) Alinda Infrastructure Fund II AIV, L.P., une société constituée et existant sous les lois des Îles Caïmans, ayant son siège social sis c/o Walkers Corporate Services Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Îles Caïmans, inscrite au Registrar of Limited Partnerships sous le numéro d'inscription WK-29607 ("Alinda Infrastructure Fund II AIV, L.P."),

détentrice de quatre cent quarante-six mille cent quatre-vingt treize (446.193) parts sociales de la Société,

ici représentée par Maître Anne-Laure GIRAUDEAU, Avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par la mandataire et le notaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes sont tous les associés de Harvest I S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 412F, route d'Esch L-2086 Luxembourg, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159.873, constituée selon acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 16 mars 2011, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1322 en date du 17 juin 2011. Les statuts ont été modifiés la dernière fois selon acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 20 juillet 2012, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2251 en date du 11 septembre 2012.

Les parties comparantes représentant l'intégralité du capital social et ayant renoncé à toute exigence de convocation, peuvent valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital social de la Société par un montant de quarante-huit mille six cent cinquante euros (EUR 48.650) afin d'augmenter son montant actuel de huit cent vingt et un mille trois cent trente-trois euros (EUR 821.333) à un montant de huit cent soixante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-trois euros (EUR 869.983) par l'émission de quarante-huit mille six cent cinquante (48.650) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, par la conversion de quarante-huit mille six cent cinquante (48.650) certificats d'equity préférentiels convertibles (convertible preferred equity certificates) ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacun, émis par la Société.

2. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

“ **Art. 5.1.** La Société a un capital social de huit cent soixante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-trois euros (EUR 869.983) représenté par huit cent soixante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-trois (869.983) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.”

3. Divers.

Après délibération, l'assemblée générale des associés a pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant total de quarante-huit mille six cent cinquante euros (EUR 48.650) afin d'augmenter son montant actuel de huit cent vingt et un mille trois cent trente-trois euros (EUR 821.333) à un montant de huit cent soixante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-trois euros (EUR 869.983) par l'émission de quarante-huit mille six cent cinquante (48.650) parts sociales nouvelles de la Société ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, par la conversion de:

- dix-neuf mille sept cent quatre-vingt-douze (19.792) certificats d'equity préférentiels convertibles (convertible preferred equity certificates), émis par la Société, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacun, qui sont actuellement détenus par Alinda Infrastructure Parallel Fund II, L.P., susmentionnée, en dix-neuf mille sept cent quatre-vingt-douze (19.792) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune;

- deux mille quatre cent vingt-huit (2.428) certificats d'equity préférentiels convertibles (convertible preferred equity certificates), émis par la Société, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacun, qui sont actuellement détenus par Alinda Infrastructure Fund II AIV-A, L.P., susmentionnée, en deux mille quatre cent vingt-huit (2.428) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune; et

- vingt-six mille quatre cent trente (26.430) certificats d'equity préférentiels convertibles (convertible preferred equity certificates), émis par la Société, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacun, qui sont actuellement détenus par Alinda Infrastructure Fund II AIV, L.P., susmentionnée, en vingt-six mille quatre cent trente (26.430) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacun,

conformément aux résolutions adoptées par le conseil de gérance de la Société du 18 octobre 2012.

Les quarante-huit mille six cent cinquante (48.650) parts sociales nouvelles de la Société ont été souscrites comme suit:

- Alinda Infrastructure Parallel Fund II, L.P., susmentionnée, a souscrit dix-neuf mille sept cent quatre-vingt-douze (19.792) parts sociales nouvelles de la Société;

- Alinda Infrastructure Fund II AIV-A, L.P., susmentionnée, a souscrit deux mille quatre cent vingt-huit (2.428) parts sociales nouvelles de la Société; et

- Alinda Infrastructure Fund II AIV, L.P., susmentionnée, a souscrit vingt-six mille quatre cent trente (26.430) parts sociales nouvelles de la Société,

devant être référencés ensemble en tant que «Parts Sociales».

Toutes les Parts Sociales ainsi souscrites ont été entièrement libérées.

Les preuves de l'existence et de la valeur de l'apport ont été apportées au notaire instrumentant.

L'apport total de quarante-huit mille six cent cinquante euros (EUR 48.650) est entièrement alloué au capital social de la Société.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution prise ci-dessus, l'assemblée générale décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

“ **Art. 5.1.** La Société a un capital social de huit cent soixante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-trois euros (EUR 869.983) représenté par huit cent soixante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-trois (869.983) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.”

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête du présent acte.

Après lecture faite à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel et demeure, la mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A-L. GIRAUDEAU, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 octobre 2012. LAC/2012/50067. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 12 novembre 2012.

Référence de publication: 2012148315/201.

(120195224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2012.

---

**Indian Orchid S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2611 Luxembourg, 9, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 125.234.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2012.

Référence de publication: 2012148345/10.

(120195468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2012.

---

**Black Stone S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 30.621.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 14 novembre 2012*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue en date du 14 novembre 2012, que les mandats des Administrateurs:

- Monsieur DE CILLIA Roland, né le 16 mars 1968 à Luxembourg et demeurant 4, rue Léandre Lacroix L-1913 Luxembourg;

- Monsieur WAGNER Romain, né le 26 juin 1968 à Luxembourg et demeurant professionnellement 45-47, route d'Arlon L-1140 Luxembourg;

- Monsieur KLAPS Roger, né le 30 avril 1948 à Zonhoven en Belgique et demeurant 55/0103, J.P. Minckelersstraat B-3000 Leuven;

ainsi que le mandat de Commissaire aux Comptes:

- Benoy Kartheiser Management SARL, 45-47, route d'Arlon L-1140 Luxembourg inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 33849.

ont été renouvelés pour une période de 6 années. C'est-à-dire, jusqu'à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra en l'année 2018.

L'assemblée a pris acte de la démission de:

- Monsieur MATHIS Emmanuel.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2012148177/24.

(120195528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2012.

---

**ARM Holdings S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 169.669.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 13 septembre 2012, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 12 octobre 2012.

Francis KESSELER  
NOTAIRE

Référence de publication: 2012148146/13.

(120195450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2012.

---

**AZ Electronic Materials (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 34.190.485,28.**

Siège social: L-1160 Luxembourg, 32-36, boulevard d'Avranches.  
R.C.S. Luxembourg B 102.425.

Mr Geoffrey Wild, gérant de la Société, a élu domicile depuis le 1<sup>er</sup> novembre, 2012 à une nouvelle adresse sise au Unit 56A, The Oakhill, 28 Wood Road, Wanchai, Hong Kong.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre, 2012.

*Pour AZ ELECTRONIC MATERIALS (LUXEMBOURG) S.à r.l.*

Michael Arnaouti / Pierre Carras  
Gérant / Gérant

Référence de publication: 2012148152/15.

(120195663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2012.

---

**B & B Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 3, rue Aldringen.  
R.C.S. Luxembourg B 93.538.

Société anonyme constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler,

notaire de résidence à Junglinster, en date du 05 mai 2003, publié au Mémorial C numéro 634 du 11 juin 2003 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER en date du 12 novembre 2008, publié au Mémorial C numéro 239 du 04 février 2009

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012148153/14.

(120195974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2012.

---

**Artic Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 157.863.

Les comptes annuels au 31 mars 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ARTIC INVESTMENTS S.A.

Signatures  
Director / Director

Référence de publication: 2012148147/12.

(120195633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2012.

---



**AVE International S.A., Société Anonyme (en liquidation),  
(anc. Momo International S.A.).**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 104.434.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2012148149/11.

(120195893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2012.

---

**Avenion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4985 Sanem, 5, rue du Verger.  
R.C.S. Luxembourg B 128.060.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

ACA - Atelier Comptable & Administratif S.A.

Signature

Référence de publication: 2012148150/12.

(120195854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2012.

---

**AXY s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 152.091.

Le bilan et l'annexe au bilan au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012148151/10.

(120195498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2012.

---

**Batiso, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 50.000,00.**

Siège social: L-4959 Bascharage, 24, Z.A.Op Zaemer.  
R.C.S. Luxembourg B 116.136.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012148156/10.

(120195711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2012.

---

**BioMarin Holding (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.  
R.C.S. Luxembourg B 102.782.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012148157/10.

(120195425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2012.

---